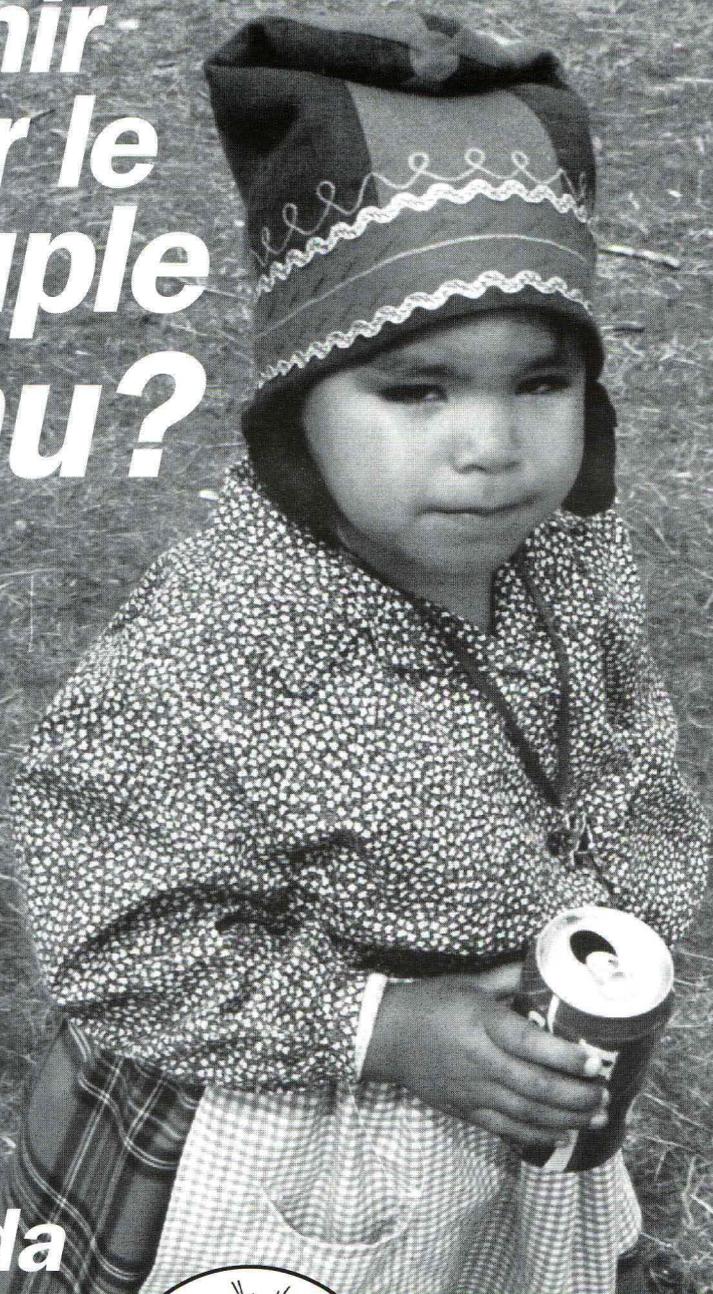


# NITASSINAN

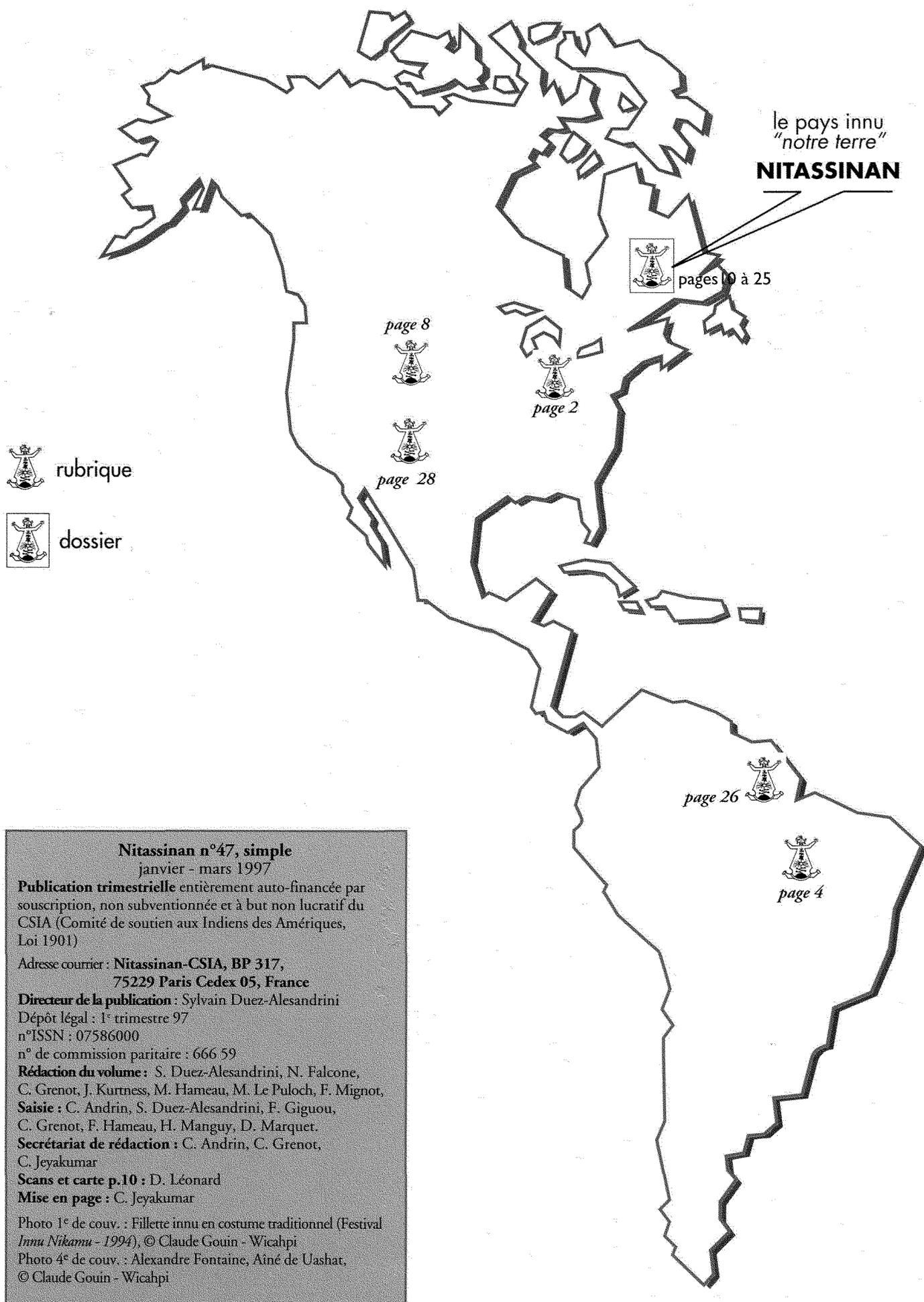
*notre terre*

*Quel  
avenir  
pour le  
peuple  
innu?*

*Canada*



**Nitassinan** est une publication du **Comité de Soutien aux Indiens des Amériques**, association loi 1901. Notre objet est la solidarité avec les nations autochtones des Amériques. **Nitassinan** est l'un de nos moyens d'action. Nous sommes indépendants, auto-financés et tous bénévoles. Adhérer au **CSIA**, c'est s'engager aux côtés des nations amérindiennes ; s'abonner à **Nitassinan** c'est en outre participer activement aux campagnes de soutien.



# SOMMAIRE

# ÉDITORIAL

## Environnement

**Protéger la terre** | *Le tambour des Chippewa réveille les consciences* 2

## Droits à la terre

**Brésil** | *Dernier massacre à la centrale hydro-électrique* 4

**Makuxi** | *Autodémarcation de l'AIRASOL* 5

## Droits de l'Homme

**Peltier** | *« Je vis grâce à vous. »* 6

**Lakota** | *En mémoire de Gladys Bissonette* 8

## Dossier

*L'avenir du Nitassinan en question* 10

*Histoire du Nitassinan et de la Nouvelle France* 11

*« Innu, ça veut dire humain. »* 14

*Hydro-Québec, entreprise de destruction* 16

*Bienvenue au XIX<sup>e</sup> siècle* 19

*L'unité des droits innuat* 20

*Le silence des consciences* 21

*Maikan, "le loup blanc"* 22

*Autoportrait : Rita Mestokosho* 25

## Société

**Tainos** | *La longue épopée des Arawak* 26

**Pueblo** | *Le mystérieux exil des Anasazi* 28

## Art et culture

**roman** | *Le neveu d'Amérique* 29

**Ward Churchill** | *Que sont les Indiens devenus ?* 30

**musique** | *Murray Porter ou le blues indien* 31

## Éducation

**malversations** | *Situation dramatique des écoles indiennes aux U.S.A.* 32

## bulletins d'abonnement et d'adhésion

*Le Nitassinan, "notre terre" en langue innu, c'est le territoire traditionnel des Innuat. Les Innuat, appelés Montagnais par les colonisateurs, sont les premiers habitants du Nord Est québécois et du Labrador.*

*Si notre revue s'intitule Nitassinan depuis sa création en 1984, c'est en hommage à ce peuple et en l'honneur de notre ami Gilbert Pilot, de Mani-Utenam, qui, à l'occasion d'une visite en Europe au début des années 1980, avait suggéré l'importance de diffuser l'information sur les populations autochtones des Amériques.*

*Fidèle à ses engagements, notre association n'a cessé de soutenir le peuple innu contre les vols à basse altitude de l'OTAN sur son territoire, contre la déforestation et les autres catastrophes écologiques qui menacent en permanence les belles étendues du Nord canadien.*

*Depuis plus de dix ans, nous avons accueilli en France différentes délégations innuat, notamment celles du Conseil Artikamekw-Montagnais, de la Coalition pour Nitassinan ou de Innu Nation. Ces deux dernières années, pas moins de cinq délégués innuat ont été reçus par notre intermédiaire au ministère des Affaires Étrangères. Ils se sont entretenus avec les autorités françaises de la pratique des vols à basse altitude, du projet de construction d'un barrage hydro-électrique près de la communauté de Uashat-Mani-Utenam et de la problématique des relations entre la nation innu et un Québec qui tend à devenir indépendant. Avec ce dossier dédié aux Innuat, nous voulons une nouvelle fois vous plonger dans l'actualité de ce peuple, toujours si proche de son identité traditionnelle, de sa langue ancestrale, de ses racines... Mais aussi gravement menacé par l'industrialisation et la militarisation de son territoire.*

**Sylvain Duez-Alesandrini**

*Ce dossier est dédié à la mémoire d'Achille Vollant et de Moïse Regis, deux Innuat de Mani-Utenam, assassinés en 1977, dans le contexte de la "guerre du saumon", opposant les pêcheurs traditionnels innuat et les clubs de pêche sportive.*

**L'équipe de Nitassinan vous souhaite  
une bonne et heureuse année 1997  
et vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.**

*Nous tenons également à saluer la naissance du petit **Raphaël**.  
Tous nos vœux de bonheur à ses parents, Isabelle Mérian et Fabrice Mignot.*

Notre association recherche un **permanent** pour aider nos bénévoles. Nous embauchons donc une personne dans le cadre d'un **Contrat Emploi Solidarité** (CES). Pour bénéficier de ce contrat, vous devez obligatoirement être bénéficiaire du RMI ou chômeur de longue durée.

Ce travail de secrétariat et de gestion/diffusion de la revue s'adresse à toute personne responsable, de confiance, en accord avec les buts, actions et statuts de l'association. Capable de travailler sur Macintosh, ayant un bon contact et des notions d'anglais et/ou d'espagnol, elle doit être **sérieusement motivée par la défense des droits des peuples autochtones**.

Si vous êtes intéressé(e) par cette annonce, veuillez nous faire parvenir, très vite, votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, à notre adresse postale.

**Nous rappelons à nos adhérents, abonnés et lecteurs que nous tenons une réunion publique tous les premiers jeudis du mois à 20 heures, au CICP, 21 ter rue Voltaire, 75011 (M° Boulets-Montreuil).**

**Nitassinan** encourage la reproduction de ses articles à condition de citer les sources d'origine, le n° de **Nitassinan** et le nom du traducteur.

Protéger la Terre

# Le tambour des Chippewa réveille les consciences

Plusieurs dizaines de Chippewa de la réserve de Bad River au Wisconsin, soutenus par des militants écologistes et la population locale, ont occupé pendant trois semaines en août dernier la voie ferrée qui traverse leur réserve. Ils entendaient ainsi mettre fin à de dangereuses opérations de transport d'acide sulfurique en direction d'une mine de cuivre au Michigan.



La réserve chippewa de Bad River est située sur la rive sud du Lac Supérieur. C'est une région de terres humides et fraîches, encore protégées du développement et de la pollution. Le traité signé en 1854 par les Chippewa du Lac Supérieur leur reconnaissait des droits de chasse, de pêche et de cueillette, en particulier la récolte du riz sauvage, non seulement sur les réserves où ils avaient dû se retirer, mais aussi sur les terres qu'ils avaient cédées, à savoir la plus grande partie de la rive sud du Lac Supérieur.

## Les protecteurs du peuple

Depuis le 22 juillet dernier, une trentaine de Chippewa ont, sous le nom de *Anishinabe Ogitchida* (les Protecteurs du peuple), occupé la voie ferrée qui traverse leur réserve, interdisant toute circulation ferroviaire malgré les injonctions de la police locale et des représentants de la compagnie de chemin de fer. C'est sur cette

voie, remise en service à la hâte et qui se trouve toujours en très mauvais état, que la compagnie *Wisconsin Central Railroad* entend faire circuler d'importants convois de citernes d'acide sulfurique en direction de Copper Mine au Michigan. Les *Ogitchida*, rassemblés à Stearn's Crossing sur la réserve, ont planté un staff (1) au milieu des rails et dressé un tipi en travers des voies. Après avoir accompli des cérémonies et chanté autour du tambour, ils ont commencé à jeûner et à prier. Au bout de quelques jours, ils ont été rejoints par des membres des autres communautés chippewa du Wisconsin et du Michigan, Red Cliff, Lac du Flambeau, Keweenaw Bay, ainsi que par des militants écologistes, et des habitants non-indiens de la région, inquiets des transports de matières dangereuses à travers leurs villes et villages depuis plusieurs mois. Des accidents ont déjà eu lieu; au printemps dernier, toute une ville a dû être évacuée en raison du déraillement d'une citerne de propane qui menaçait d'exploser. « Je suis ici pour témoigner de mon soutien à ces gens incroyablement forts et courageux qui sont en passe de réaliser ce que les grandes associations écologistes ont été incapables de faire », déclare une habitante d'une petite ville voisine de la réserve. « Il est important que les Indiens sachent qu'ils ne sont pas seuls. »

Durant la seconde semaine d'occupation, les habitants de la ville d'Ashland, située tout près de la réserve, sont venus faire part aux Chippewa du soutien de 70% de la population. « C'est presque incroyable si l'on considère les sentiments très négatifs qu'éprouvent les non-Indiens du Wisconsin envers les tribus à propos des droits de pêche », commente l'un des *Ogitchida*. La tribu chippewa de Bad River essayait en vain depuis des mois de faire cesser ces transports. L'action déterminée des *Ogitchida* et le mouvement d'opinion qu'elle a suscité ont contraint les autorités locales et fédérales à tenir compte des préoccupations des Indiens. « Je crois que l'action des *Ogitchida* a attiré l'attention sur ces problèmes. C'est le peuple qui s'exprime et les communautés environnantes nous ont apporté leur

soutien », déclare John Wilmer, président du conseil tribal. « Faire circuler des cargaisons d'acide à travers ces terres encore vierges, sur des voies en mauvais état, et les injecter ensuite dans le sol à quelques kilomètres des rives du Lac Supérieur est inacceptable. »

L'occupation des voies par les Chippewa devait se prolonger jusqu'à ce que l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) non seulement suspende son accord pour le transport de l'acide sulfurique, mais surtout qu'elle s'engage à faire effectuer une étude d'impact environnemental sur les opérations effectuées à Copper Mine, près de White Pine, au Michigan. Une réunion de médiation présidée par Eddie Benton, l'un des fondateurs de l'AIM, a réuni autour des *Ogitchida* un envoyé du ministère de la Justice, des représentants de la compagnie de chemin de fer et des conseillers tribaux. La publicité autour de l'action des Chippewa de Bad River et le soutien qu'ils reçoivent ont incité les fonctionnaires et les élus à intervenir auprès de l'EPA. Le Procureur général du Wisconsin et un député de l'État ont demandé que l'enquête d'impact environnemental soit effectuée au plus tôt.

## 60 millions de m<sup>3</sup> d'acide

Le danger que présente le transport de matières dangereuses, encore que bien réel, n'est rien comparé aux risques écologiques majeurs que comporte l'exploitation de la mine de Copper Mine.

Cette mine de cuivre appartient à *Copper Range*, compagnie minière propriété de la firme canadienne *Inmet*. C'est avec l'accord de l'EPA que la compagnie a entrepris d'injecter des millions de litres d'acide sulfurique dans une ancienne mine, profonde de plus de 900 m, afin de dissoudre et de récupérer les quantités importantes de



minerais qui s'y trouveraient encore. Les opérations engagées depuis le printemps 1996 ne sont que des essais. Il s'agit d'estimer la rentabilité du projet en injectant dans un premier temps environ 188 000 m<sup>3</sup> de solution acide, soit 19 000 m<sup>3</sup> d'acide concentré. Si les essais sont concluants, plus de 2 milliards de m<sup>3</sup> de solution acide seront injectés sur une période de vingt ans, impliquant le transport de 60 millions de m<sup>3</sup> d'acide concentré à travers la réserve de Bad River et le bassin fluvial boisé au sud du grand lac.

La mine de Copper Mine, distante de 7 km seulement des rives du Lac Supérieur, s'étend au-dessus de la faille d'Otonogan, qui se prolonge en direction du lac. Des explosifs ont été et sont encore utilisés pour le forage. Comment peut-on alors affirmer que l'acide ne s'infiltrera pas dans les eaux du lac et dans les nombreux cours d'eau qui l'alimentent ? Les premières opérations minières ont crevé une

importante poche d'eau souterraine qui se trouve être cinq fois plus salée que la mer. Cette eau continue de s'écouler dans la mine et la remplit progressivement. Elle se mélangera à la solution acide injectée. Qu'advient-il quand, dans trente ou quarante ans, tout remontera à la surface ? La compagnie minimise

le danger sans le nier et s'engage à pomper "à perpétuité" le dangereux mélange. « C'est une promesse tout à fait impossible à tenir », a déclaré un Chippewa de Red Cliff, spécialiste de l'environnement, qui demande aux tribus et à toutes les personnes concernées d'exiger de l'EPA une étude d'impact environnemental sérieuse avant la mise en œuvre du projet définitif de *Copper Range*.

Il y a en effet tout lieu de s'inquiéter quand on considère la manière dont les opérations minières "conventionnelles" ont été exécutées depuis 1953, date de la première mise en exploitation. Les métaux lourds qui s'écoulent d'un dépôt de déchets toxiques de 15 km<sup>2</sup> abandonné par *Copper Range* ont déjà contaminé plusieurs cours d'eau et détruit des élevages de truites. Aucun nettoyage n'a été effectué. Comment peut-on croire que la même compagnie voudra, ou sera même en mesure d'assurer "à perpétuité" le pompage du mélange acide-eau salée ?

Où, d'ailleurs, ce mélange serait-il ensuite rejeté ?

Le 15 août, après trois semaines d'occupation, les *Anishinabe Ogitchida* ont levé le camp. Ils venaient de conclure un accord avec le Conseil tribal de Bad River qui les avait soutenus durant l'occupation et s'engageait à poursuivre leur combat par les voies légales. « Quand les *Ogitchida* ont installé ici ce tambour, ils ont vraiment déclenché quelque chose », déclare un leader chippewa de Red Cliff. « Quelque chose d'incroyable s'est produit à cet endroit. C'est le réveil du peuple indien et, je l'espère, des autres aussi. »

### Mener ensemble le combat

Quelques jours plus tard, une conférence rassemblait les représentants de Bad River, Red Cliff, Lac du Flambeau, Keweenaw Bay et les fonctionnaires de l'EPA. Les délégués indiens ont exigé une étude d'impact pour le projet de *Copper Range*.

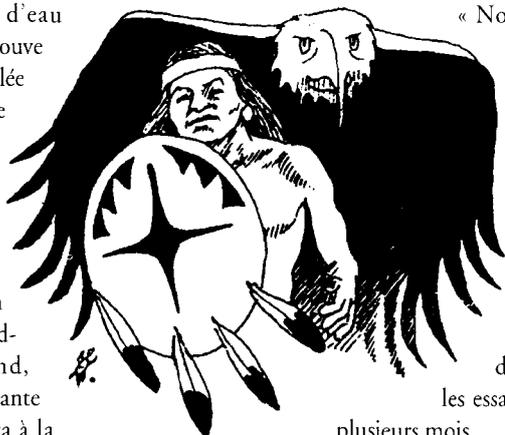
« Nous sommes assez déçus », déclare l'avocat de Red Cliff. « Nous voulions des engagements fermes et il ne nous semble pas les avoir obtenus. » L'EPA refuse absolument de procéder à une étude sur les essais en cours depuis plusieurs mois.

Bien qu'ils aient levé leur barrage, les *Anishinabe Ogitchida* ont promis de demeurer extrêmement vigilants. Butch Stone, l'un de leurs leaders, a fait la déclaration suivante : « La société dominante est actuellement face à un choix. Elle peut choisir la voie de la mort, avec les produits chimiques et les déchets nucléaires qui détruisent notre Mère la Terre, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, le futur de nos enfants, ou bien elle peut choisir la vie. Elle doit faire ce choix. Nous, nous avons su préserver et protéger la Terre, maintenant c'est à la société dominante de nous rejoindre... Nous devons mener le combat ensemble. Il en est temps maintenant. »

Traduction : Monique Hameau

Sources : "Indian Country Today", les 12, 19 et 26 août 1996

1 staff : bâton sacré orné de plumes d'aigle.



### Seminole

Dans la région de Big Cypress, au cœur de la Floride, la petite Nation Seminole Traditionnelle Indépendante ne veut pas abandonner ses chickees (habitations traditionnelles). Le village de cinq hectares est un territoire totalement indépendant, distinct des réserves seminole et miccosukee reconnues par l'État. Le petit groupe, une trentaine de personnes, a réussi à maintenir sa culture, sa religion et en grande partie son économie fondée sur l'agriculture et le petit élevage. Ses contacts avec le monde extérieur sont réduits au minimum.

Mais les autorités du comté de Collier se sont avisées que les chickees seminole n'étaient pas conformes aux normes de l'habitat américain moderne. Soucieuses du bien-être des Seminole, ces autorités leur ont ordonné de mettre leurs chickees aux normes en vigueur ou de les abandonner, faute de quoi ils auraient à payer une amende de 550 dollars par jour de retard.

La Nation Seminole Traditionnelle Indépendante a décidé d'user du seul moyen de défense dont elle dispose : assigner en justice le comté de Collier afin de faire annuler cette injonction.

### État contre Nation

A l'occasion d'un différend qui opposait l'État de Floride à la Nation séminole, la Cour suprême des États-Unis a décidé qu'une tribu ne pouvait porter plainte contre un État qui refusait de négocier un contrat pour l'ouverture d'un casino, comme le prévoit pourtant la loi de 1988. La Cour interdit aux tribus de rechercher l'arbitrage du Ministère de l'intérieur, comme le prévoit également la loi. Ce n'est qu'une tentative supplémentaire pour maintenir les nations indiennes sous la dépendance des États où elles vivent.

### Bisons

Dans le cadre de l'association InterTribal Bison Coopérative, la nation crow a offert quinze jeunes bisons à des pueblo d'Arizona (Nambe, Picuris et San Idelfonso). L'association participera au transport et à la construction de clôtures.

### Terres seneca

Les Seneca de l'État de New York ont gagné leur procès contre les propriétaires non-indiens installés sur la réserve, dans la ville de Salamanca. Les Seneca exigeaient le versement de loyers. Seize propriétaires refusant la décision du tribunal pourraient se voir expulsés. Beaucoup de ces non-Indiens bénéficient des ventes détaxées de cigarettes et d'essence.

# Dernier massacre à la centrale hydro-électrique

*Les Indiens Ava-Canoeiro sont menacés d'extinction par la construction de la centrale hydroélectrique Serra da Mesa, dans l'État de Goiás, au Brésil. Le lac artificiel, nécessaire au fonctionnement de la centrale, doit inonder 200 km<sup>2</sup>, dont 10% du territoire des Indiens ava-canoeiro, qui n'ont que très peu de contacts avec le monde extérieur. Les travaux sont en cours, sans que le Congrès ait donné son aval, ce qui constitue une violation de la Constitution.*

La population ava-canoeiro comprenait à l'origine 2000 personnes, dont douze seulement ont survécu aux différents massacres perpétrés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, le dernier qui fut enregistré datant des années 1960. Les Indiens vivent dans cette région, retirés du monde, sans aucun échange avec la société dominante. Cependant, l'entreprise de construction les a obligés, à plusieurs reprises, à se déplacer. On leur a réservé un territoire plus sec, aux conditions climatiques difficiles, moins adapté à leur mode de vie, et déjà occupé par 64 squatters, sans réussir toutefois à les y amener. Si l'on détruit leur environnement, ils disparaîtront irrémédiablement.

## Chercheurs d'or et malaria

La Furnas S.A., chargée de la construction de la centrale hydro-électrique Serra da Mesa, n'ayant pas procédé à l'assainissement du territoire devant servir au lac réservoir, la décomposition des arbres et de la végétation après inondation provoquera la prolifération de moustiques, et le développement de maladies telles que la malaria. Par ailleurs, la FUNAI, organisme gouvernemental chargé de la protection des Indiens, et la Furnas prévoient une invasion massive du territoire par de nombreux chercheurs d'or, comme celle que connaît actuellement le territoire yanomami. Le risque d'extinction des Ava-Canoeiro est réel ; leur survie a constamment été mise en danger lors des contacts avec le monde extérieur.

Les travaux ont déjà bien avancé : le lac artificiel est entièrement délimité et la société espérait remplir le lac réservoir en octobre 96. La mise en route des premières turbines est prévue pour mars 1998. Cependant, le consortium se trouve confronté à deux problèmes majeurs, d'ordre financier d'une part et d'ordre légal d'autre part. En effet, la Banque Nationale, responsable d'une partie du financement, a fait faillite suite à des



malversations financières et à des problèmes de corruption. La banque n'ayant pas trouvé de repreneur, l'État brésilien devra fournir 100 millions de dollars pour sauver la centrale. Par ailleurs, les travaux ont commencé avant que la Furnas ait obtenu toutes les autorisations légales. S'ils sont approuvés par le *Comité de défense des droits des consommateurs, de l'environnement et des minorités* - dépendant de la Chambre des députés - ils devaient également être soumis, avant le premier octobre 96, à l'autorisation du *Comité sur la constitution et la justice*, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ce qui n'a pas été le cas.

D'autre part, le site de construction comprenant une partie des territoires indiens, et la centrale ayant des conséquences néfastes sur l'environnement des États de Goiás et de Tocantins, l'autorisation du Congrès s'avère indispensable. Les travaux ont commencé sans l'obtention de ces autorisations, considérées par la Furnas comme de simples formalités, le souci premier de l'entreprise étant de terminer les travaux à temps. Le Congrès n'a pas réagi, de peur d'affecter les élections municipales de septembre dernier.

## Au mépris des lois et de la Constitution

C'est alors que les États de Goiás et de Tocantins ainsi que le ministère public ont déposé une plainte, suite aux irrégularités apparaissant dans le rapport sur l'environnement : il n'y a aucune possibilité de contrôler les dommages éventuels causés par la centrale. D'autre part, la CIMI (*Conseil Indigéniste Missionnaire*) dénonce l'absence d'autorisation du Congrès.

Le juge fédéral Marcelo Dolzani da Costa a donc décidé, le 30 septembre 96, de sus-

pendre l'ensemble des travaux. Fort de ce succès, le CIMI et d'autres organisations de soutien aux Indiens cherchent à obtenir de la Furnas qu'elle respecte le jugement, que l'on apporte les solutions nécessaires aux problèmes détectés et que le consortium attende la décision finale du Congrès avant de reprendre les travaux.

Nul ne peut ignorer la Constitution, fait remarquer le CIMI. Si la Furnas continue les travaux au mépris des lois et de la Constitution, ce cas sans précédent fera jurisprudence. Le gouvernement se trouve désormais confronté au dilemme suivant : laisser faire la Furnas ou faire respecter la souveraineté du Congrès et la Constitution.

*Niva Falcone et Marine Le Puloch*

Sources : CIMI (Conseil Indigéniste Missionnaire) : "Setor de Solidariedade Projeto 'O Mundo Que Nos Rodeia'"

## Démarcation au Ceara

Les Indiens du Ceara se sont réunis à Maracanau, sur la terre sacrée des Pitaraguy, du 25 au 27 octobre derniers, pour la seconde assemblée des chefferies indigènes du Ceara, dans l'État du Nordeste au Brésil. Une centaine de personnes étaient présentes, représentants des peuples genipako-kanindé, kalabaça, kanindé, pitiguary, potyguara, tabajara, tapeba et tremembé d'Almofala. Les discussions ont porté sur les modifications du décret 22/91 qui prévoit la démarcation des terres indigènes, et sur la loi PEC 133 : 92 qui, si elle est votée à l'Assemblée, abolirait les droits des Indiens protégés jusque-là par la Constitution.

Les chefs du Ceara font appel à l'aide internationale ; adressez vos lettres au ministre de la Justice : Ilmo Sr. Nelson Jobim, Ministro da Justiça, Esplanada dos Ministérios, Brasília DF. Brésil.

# Autodémarcation de l'AIRASOL

Le 16 septembre 1996, les Indiens makuxi, wapixana, taurepang, ingariko et patamona ont manifesté dans les rues de Boa Vista, capitale de l'État de Roraima, et annoncé l'autodémarcation de l'Aire indigène Raposa/Serra do Sol (AIRASOL). Les Indiens ont également protesté contre la création de municipalités dans les villages d'Uiramutã sur l'AIRASOL, et de Pacaraima sur l'aire indigène de San Marco.

L'Aire de San Marco a été démarquée en 1927, mais la démarcation n'a jamais été officiellement enregistrée. Les Indiens de l'AIRASOL se battent quant à eux depuis dix huit ans pour obtenir la démarcation de leur territoire ; le 18 mai 1993, la FUNAI - agence gouvernementale chargée des affaires indiennes - a enfin reconnu leurs droits. Sydney Possuelo était alors président de la FUNAI : son action lui a valu d'être "démissionné". Trois ans plus tard, le ministre de la Justice n'a toujours pas signé le dossier de démarcation ; le président de la République doit encore ratifier la décision. Selon les termes des lois 096 et 098, votées le 17 octobre 1995, les villages d'Uiramutã et de Pacaraima ont été transformés en municipalités. La création de municipalités au sein de territoires indigènes est une nouvelle manœuvre du gouvernement de Roraima. En effet, les municipalités lui permettraient de soutenir que ces régions sont sous sa juridiction, ce qui empêcherait leur démarcation officielle.

## Un été brûlant

La loi prévoyait la tenue d'un plébiscite avec la possibilité de transférer les électeurs d'une région à une autre. Ainsi, plusieurs personnes ont pu participer aux élections sans même habiter les régions concernées. Le gouvernement de Roraima a même distribué des cartes de vote à des Indiens makuxi de la Guyana (ancienne Guyane anglaise). L'Assemblée législative avait modifié au préalable le pourcentage de voix nécessaire pour la création d'une municipalité, qui est passé de 20 à 10%. Les Indiens ont boycotté les élections qui se sont tenues le 3 octobre dernier.

Le Conseil indigène de Roraima (CIR) a intenté un procès auprès de la Cour Suprême du Brésil contre le gouvernement de Roraima pour empêcher l'installation des mairies. La FUNAI avait obtenu la suspension de la création des municipalités, mais

la décision a été annulée par la Cour fédérale chargée des affaires régionales à Brasília.

La manifestation du 16 septembre s'inscrit dans un ensemble d'actions que les Indiens de l'AIRASOL ont entreprises ces derniers mois. Fin juillet-début août, les Indiens avaient tenté de récupérer les fermes abandonnées par les grands propriétaires terriens dans la région des montagnes, au nord de l'AIRASOL. Ces fermes avaient été cédées à un entrepreneur suisse par le gouvernement brésilien pour qu'il occupe le territoire. Les Indiens s'y sont installés, organisant des fermes communautaires pour déjouer la manœuvre du gouvernement.

D'autre part, les Indiens du village de Maturuka, au nord de l'AIRASOL, ont fermé l'école début septembre, protestant ainsi contre la tentative du gouvernement de Roraima de pénétrer dans la communauté et de déstructurer l'organisation indienne, particulièrement active dans ce village. Ce sont les communautés indiennes de l'AIRASOL qui ont fondé l'école de Maturuka en 1987. Il y a cinq ou six ans, les enseignants indigènes de Maturuka ont demandé au gouvernement qu'il construise de nouveaux bâtiments. En avril 96, l'école était achevée. Le gouverneur de Roraima comptait l'inaugurer en septembre, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections administratives du 3 octobre. En signe de protestation, les Indiens ont décidé d'inaugurer eux-mêmes l'école, le 25 juillet 96. Début septembre, le gouverneur de Roraima a voulu leur imposer sa propre inauguration. Les Indiens ont répondu à cette provocation en fermant l'école. Près de 1000 personnes ont participé à la manifestation du 16 septembre à Boa Vista. Les deux cortèges se sont réunis devant l'Assemblée législative de Roraima, tout près du

palais du gouverneur qui, devant l'ampleur de la manifestation, avait pris la fuite pour échapper à la colère des Indiens.

Les Indiens ont inauguré la Tribune des peuples en dénonçant le gouvernement sur la place publique et ont annoncé l'autodémarcation de l'AIRASOL. Assistés par les topographes de l'Union des nations indigènes de l'Acre (UNI-Acre), ils ont autodémarcué leur territoire de 1 678 8000 ha en l'espace de quatre jours. Il ne manque plus que la signature du décret administratif, puis l'homologation et l'enregistrement de l'aire, pour que l'AIRASOL soit définitivement démarquée.

Apprenant la nouvelle, Nelson Jobim, ministre de la Justice, a décidé de se rendre à Roraima. Il avait prévu de n'accorder qu'une heure aux Indiens, mais il dut se plier à leurs exigences. Les 11 et 12 octobre, il a visité les agglomérations occupées par les orpailleurs ainsi que les principaux villages indiens au nord et au sud de l'AIRASOL, puis il a rencontré les chefs indiens réunis à Bismark pour l'occasion...

Marine Le Puloch

Sources : CIMI (Conseil indigéniste missionnaire) : entretiens avec Giorgio dal Ben et bulletin d'information "Setor de Solidariedade Projeto 'O Mundo Que Nos Rodeia'"

Manifestation du 16 septembre 96 à Boa Vista, capitale de l'État de Roraima - « Jobim : Nous refusons la réduction (de la superficie) de l'Aire indigène Raposa/Serra do Sol. »



© Silvano Sabattini (CIMI)

Peltier

# « Je vis grâce à vous ! »

Nitassinan a rencontré pour vous Lisa Faruolo, directrice du Leonard Peltier Defense Committee (LPDC-USA) et Frank Dreaver, Cree des plaines, cofondateur du LPDC-Canada. Ils nous parlent de leur implication dans le combat pour obtenir la libération du plus ancien prisonnier politique amérindien, Leonard "Gwarth-ee-lass" Peltier, injustement incarcéré aux USA depuis maintenant plus de vingt et un ans.

*Nitassinan - Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer comment et pourquoi vous vous êtes engagés aux côtés de Peltier ?*

**Lisa Faruolo** - Je m'appelle Lisa Faruolo. J'ai commencé à m'intéresser à l'affaire Peltier après avoir lu le livre de Peter Matthiessen, *In the spirit of Crazy Horse*, alors que j'étais encore au lycée. J'ai fait par la suite des recherches complémentaires sur son cas qui m'ont convaincue de son innocence. J'ai commencé à correspondre avec lui et j'ai organisé, là où je vivais à cette époque, un comité de soutien en sa faveur. Deux ans après avoir obtenu mon baccalauréat, Leonard m'a demandé de m'installer dans le Kansas afin de m'occuper de son comité de défense, le LPDC, qui coordonne les actions pour sa libération aux niveaux national et international. Je l'ai rencontré personnellement à cette époque, lorsque j'ai été autorisée à lui rendre visite en prison. Ce qui m'a le plus impressionnée en lui c'est qu'il soit resté, en dépit de son incarcération, un être sincère, plein de compassion, avec un grand sens de l'humour et qu'il ait su garder intacte son intégrité. Ce jour là, je me suis jurée de travailler pour lui jusqu'à ce qu'il redevienne un homme libre.

**Frank Dreaver** - Mon nom est Frank Dreaver, je suis un Indien cree des plaines du Saskatchewan. Je me suis retrouvé engagé aux côtés de Peltier comme suite logique de mon implication dans la lutte pour le respect des droits des peuples indiens. Leonard est devenu un exemple pour tous les peuples indigènes à travers le monde. Il symbolise la résistance que nous menons depuis plus de 500 ans afin de maintenir nos droits territoriaux, notre identité et notre liberté en tant que peuple.

La lutte a commencé tout naturellement pour moi, ayant grandi en Indien sur une réserve, confronté comme Leonard aux États-Unis à la pauvreté et à l'exclusion.

En 1974, j'ai été condamné au Canada à neuf ans de prison. Pendant mon incarcéra-



Lisa Faruolo, directrice du L.P.D.C., à Genève en 1996.

tion dans un pénitencier de haute sécurité, j'ai été amené à rencontrer Frank Black Horse, un homme impliqué dans les événements d'Oglala et qui venait d'être arrêté au Canada, en même temps que Leonard. C'est à ce moment précis que mon engagement avec Leonard a débuté.

En 1980, j'ai été libéré sur parole et je suis parti vivre en Ontario. J'y ai rencontré celle qui allait devenir ma femme et c'est avec elle que nous avons créé le LPDC-Canada, dont la fonction principale est de faire du lobby auprès du gouvernement canadien concernant l'extradition frauduleuse de Peltier vers les USA en 1976.

Après de nombreuses années de lutte et grâce à l'aide d'avocats tels que Bruce Ellison, Lew Gurwitz et Diane Martin, le ministre de la justice, M. Allan Rock, a ouvert une enquête sur cette extradition. Deux années ont passé sans que le gouvernement canadien prenne aucune décision.

**N. - Lisa, peux-tu nous parler des derniers développements aux USA en ce qui concerne la campagne pour la grâce présidentielle ?**

L.F. - En novembre 1993, nous avons déposé une demande de grâce à la Maison Blanche. Jusqu'à aujourd'hui nous n'avons

reçu aucune réponse. La seule information que nous ayons pu obtenir du gouvernement américain est que le cas Peltier est toujours à l'étude au Département de la justice. Cela revient à dire que le Président Clinton n'a donné d'avis ni négatif ni positif. Nous espérons que le Département de la justice et le président accèderont à notre requête. Il semble qu'ils attendent le moment opportun pour faire connaître leur décision. Si notre espoir était déçu, il ne nous resterait plus qu'à essayer d'obtenir, par le biais de la loi sur la liberté d'information, le reste des documents sur l'affaire qui sont toujours classés "secret-défense". En effet, la cour suprême a récemment statué que même les documents classés secrets ne pouvaient être soustraits à la défense dans les cas individuels. Suite à cette décision, nous avons entrepris une action en justice afin d'obtenir plus de 2000 pages concernant l'affaire. Le gouvernement refuse toujours de nous laisser étudier ces documents, pour de soi-disantes questions de sécurité nationale. Nous comptons pourtant obtenir de nouvelles preuves en faveur de Leonard, qui nous seront utiles dans la procédure de grâce ou dans toute nouvelle action en justice.

Nous utiliserons tous les moyens possibles pour obtenir la libération de Leonard. Pour ma part, il est inconcevable qu'en dépit des velléités du gouvernement (1), les preuves irréfutables de l'innocence d'un individu ne puissent un jour être reconnues.

F.D. - Quant à moi, en dehors de l'action que nous menons au Canada, je participe à l'effort entrepris au sein des Nations Unies en faveur de Peltier. En 1995, nous avons remis aux instances de l'ONU plus de 600 pages de documents prouvant les différentes violations des droits de l'homme dans cette affaire. L'ONU joue un rôle non négligeable pour le respect des droits internationaux et nous espérons qu'elle interviendra auprès des USA et du Canada.

**N. - Qu'attendez-vous du soutien en Europe ?**

L.F. : L'histoire nous a montré que le soutien européen reste déterminant. Il a permis d'ouvrir les yeux de nombreux Américains sur cette injustice. Nous sommes maintenant de mieux en mieux organisés aux USA. Venant d'Europe, nous avons reçu des millions (2) de signatures, des résolutions de conseils municipaux, des lettres de soutien de nombreux parlementaires, une résolution du Parlement Européen... Il est indispensable de maintenir la pression en Europe et dans le monde entier, car c'est cela qui nous permet de retenir l'attention du gouvernement américain. Je connais Leonard personnellement et je peux vous dire en son nom que de savoir que tant de personnes pensent à lui, travaillent pour lui alors qu'il ne les a jamais rencontrées, lui redonne la foi et la force de continuer son combat. On lui demande souvent : « Comment as-tu survécu à toutes ces épreuves ? » Leonard répond toujours la même chose : « Je vis grâce à vous, à vous tous ! » Vous êtes son espoir, son cœur, son esprit... Vous devez donc continuer à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour obtenir sa libération. Pensez à lui chaque jour, au fond de sa cellule, et écrivez, téléphonez, faxez au Président Clinton pour qu'il lui accorde enfin sa grâce... Leonard a besoin de vous !

Entretien, transcription et traduction :

Sylvain Duez Alesandrini

Ecrivez au Président Clinton, The White House, 1600 Pennsylvania Ave, NW, Washington D.C. 20500, USA. Tél. : (202) 456 11 11, fax : (202) 456 24 61

1. NDLR : Lors du premier mandat du Président Clinton, des déclarations de celui-ci, du vice-président Al Gore et de membres du Congrès américain avaient démontré que le gouvernement restait ouvert dans l'étude du cas Peltier. Il semble que les principales oppositions à sa libération viennent du FBI.

2. NDLR : Dans les années 80, plus de 15 millions de signatures ont été recueillies dans l'ex-URSS.

# Semaine d'action internationale

A l'occasion des élections américaines et du troisième "anniversaire" de la demande de recours en grâce présidentielle, le LPDC a lancé une semaine d'action internationale, du 12 au 19 novembre derniers. Les comités de soutien à travers le monde se sont mobilisés afin de mener des actions de pression en direction des représentations diplomatiques américaines et de la Maison Blanche. Le 19 novembre a marqué le lancement de la campagne *Bring Peltier Home '97* ("Ramenons Peltier à la maison"), coordonnée aux USA par le co-fondateur de l'AIM, Dennis Banks. Elle a été inaugurée par une nouvelle manifestation au parc Lafayette à Washington et le départ d'une tournée nationale de leaders spirituels, de membres de l'AIM, tels David Hill et Jay Mason, ainsi que d'artistes amérindiens, comme Floyd "Red Crow" Westerman en soutien à la campagne.

## La solidarité en France

Du 2 au 16 novembre, une exposition intitulée "Leonard Peltier, Indien sioux, 20 ans de non justice" s'est déroulée à l'Espace International de Rennes, à l'initiative de la municipalité et de la *fondation France Libertés*. L'inauguration a eu lieu le 6 novembre dans les salons de l'Hôtel de Ville, en présence de Mme Danielle Mitterrand (présidente de *France Libertés*), M. Edmond Hervé (maire de Rennes), l'écrivain choctaw/cherokee Louis Owens et Jay Mason (Mohawk du Canada, participant de la *Freedom Run 1996*, délégué mandaté de la campagne *Bring Peltier Home*, qui avait pu se rendre à Rennes grâce au concours de *Nitassinan CSIA/LPSG-*

*France*). Dans le salon d'honneur de la mairie, Jay Mason a fait une prière en brûlant de la *sweet grass* (1), puis interprété au tambour un chant en hommage à Peltier et la chanson de l'AIM. Mme Mitterrand a ensuite tenu une conférence sur les événements du Chiapas. Dans la soirée, en compagnie de membres de sa fondation (dont Mme Sylviane Raffray, conseillère municipale et organisatrice de l'exposition), du Maire de Rennes, des délégués amérindiens et de Sylvain Duez-Alesandrini (vice-président de *Nitassinan CSIA*, coordinateur mandaté de la campagne Peltier en France), elle a travaillé à la rédaction d'une lettre au Président Clinton, reconduit la veille dans ses fonctions, lui rappelant sa promesse de 1992 de libérer Peltier.

A Paris, le 16 novembre, lors de la conférence sur les événements de Big Mountain en présence de deux Anciens dineh/navajo, Mme Roberta Blackgoat et M. Kee Watchman, *Nitassinan CSIA* a présenté la semaine internationale d'action pour Peltier, enjoignant les personnes présentes d'écrire et de téléphoner à la Maison Blanche.

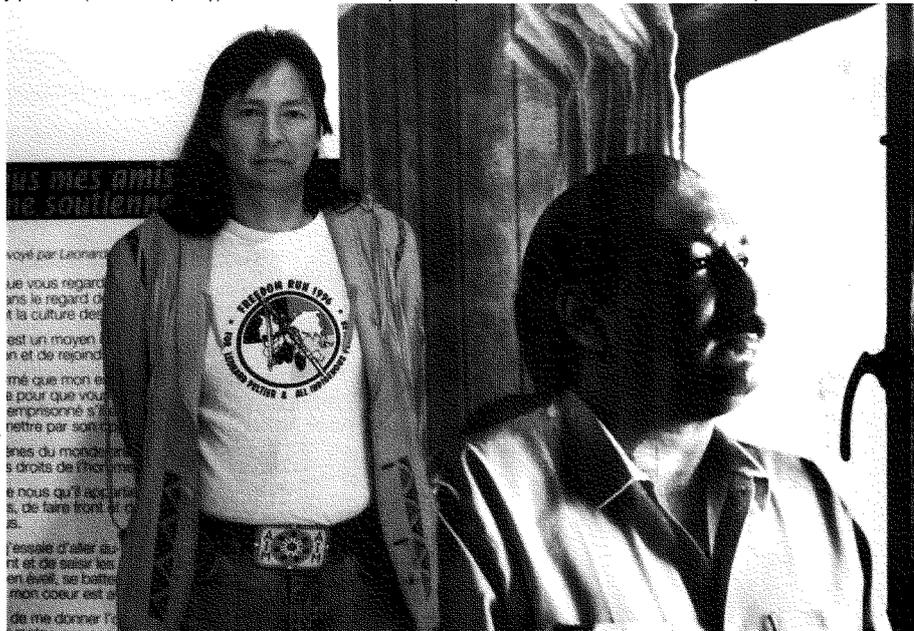
Le 19, journée commémorative de la demande de grâce présidentielle, deux membres de notre association et les Anciens navajo se sont rendus en délégation à l'ambassade des USA, à Paris, afin de remettre une lettre à l'attention de l'ambassadeur et du Président Clinton concernant les affaires Peltier et Big Mountain. Avant de partir pour le Parlement Européen à Bruxelles, Kee Watchman, entouré de Roberta Blackgoat et des membres de *Nitassinan*, a récité une longue prière en dineh pour Peltier, les prisonniers amérindiens et tous ceux qui luttent pour préserver la Terre Mère. Espérons que nos prières seront entendues et que nous pourrions bientôt serrer amicalement dans nos bras un Leonard Peltier enfin libre.

amérindiens et tous ceux qui luttent pour préserver la Terre Mère. Espérons que nos prières seront entendues et que nous pourrions bientôt serrer amicalement dans nos bras un Leonard Peltier enfin libre.

Sylvain Duez-Alesandrini

1. Sweet grass : herbe aromatique, considérée comme sacrée par de nombreuses sociétés amérindiennes des plaines, que l'on brûle dans certaines cérémonies.

Jay Mason (Mohawk/Ojibway) s'est rendu à Rennes pour l'expositon "Leonard Peltier, 20 ans de non justice".





D.R.

Lakota

# En mémoire de Gladys Bissonette

*Gladys Bissonette, Ancienne traditionaliste oglala lakota de la réserve de Pine Ridge, est décédée en juin dernier. Elle avait lutté toute sa vie pour le respect de la souveraineté des Lakota sur leurs terres et la reconnaissance de leurs droits garantis par le traité de 1868. Impliquée dans les événements de Wounded Knee en 1973 aux côtés des guerriers de l'American Indian Movement (AIM), elle n'a cessé d'œuvrer pour son peuple. Par cet article nous tenons à lui rendre hommage.*

Gladys Bissonette est née et a grandi sur la réserve sioux lakota de Pine Ridge, dans le Sud Dakota. Élevée par ses parents et grands-parents, elle est plongée très tôt dans l'univers traditionnel de son peuple. Après des études à la *Red Cloud Mission School*, Gladys s'engage dans les services de Santé Publique et aide son peuple à lutter contre l'alcoolisme, le suicide, l'acculturation, le chômage, les assistanats...

L'engagement de Gladys dans sa communauté redouble en avril 1972, après la nomination de Richard Wilson comme président du Conseil tribal de Pine Ridge. A compter de cette date, la corruption, le despotisme et la violence ne cessent de croître sur la réserve. Wilson gouverne en véritable dictateur. Il licencie du Conseil tribal tous ceux qui critiquent ses méthodes et met en place une milice privée armée ayant pour mission d'assister la police tribale dans les opérations de maintien de l'ordre. Les miliciens quadrillent la réserve et tous les récalcitrants sont systématiquement battus ou menacés.

En novembre 1972, l'opposition au gouvernement Wilson s'organise. Gladys Bissonette, son amie Elen Moves Camp, Lou Bean et Vern Long mettent Wilson en accusation. A la mi-décembre, les traditionalistes oglala constituent le *Conseil Inter-district* qui demande la révocation de Wilson et le départ de Stanley Lyman, superintendant du BIA (1) sur Pine Ridge.

Début février 1973, Gladys participe à la création de l'*Organisation Sioux Oglala des Droits Civils* (OSCRO), dont son neveu et fils adoptif Pedro Bissonette devient l'un des dirigeants. Dans la même période, trois membres du Conseil tribal déposent une plainte contre Wilson pour extorsion de fonds. Ce mouvement rencontre un large soutien populaire. Wilson demande assis-

tance aux marshals fédéraux et au FBI. Les femmes de Pine Ridge organisent alors de nombreuses manifestations contre l'arrivée des troupes de police fédérale sur la réserve.

Le 23 février, les dirigeants de l'OSCRO et les chefs traditionnels lakota, dont le célèbre Frank Fools Crow, se réunissent à Calico et décident de faire appel à l'AIM. Le 27, des militants de l'AIM et des traditionalistes lakota occupent le village de Wounded Knee, lieu hautement symbolique, où plus de trois cent Lakota, hommes, femmes et enfants de la bande de Big Foot avaient été assassinés en 1890. Le massacre avait marqué le fin des guerres indiennes aux États-Unis.

## Wounded Knee, communauté en résistance

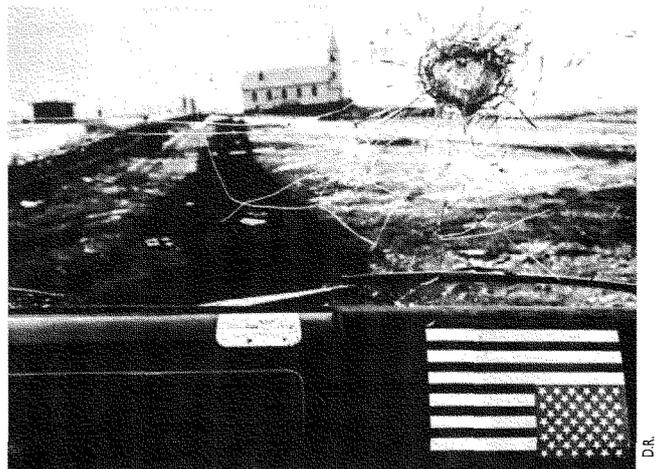
Les troupes fédérales et la milice de Wilson réagissent immédiatement en encerclant Wounded Knee et en érigeant des barrages routiers sur toutes les voies d'accès à la communauté. Gladys participe à l'occupation aux côtés des guerriers de l'AIM du début jusqu'à la fin. Elle est désignée pour faire partie de la représentation officielle de la *Nation Oglala Indépendante* (ION). Au cours de l'occupation, elle déclare : « Nous voulons une nation souveraine et indépendante sioux oglala, nous ne voulons dépendre ni du Gouvernement tribal ni du BIA. Nous en avons assez ! Nous avons des droits mais ils ne nous permettent

pas d'en jouir. Nous voulons revenir au traité de 1868. »

Évoquant le mode de fonctionnement à l'intérieur de Wounded Knee assiégé et les décisions prises en consensus, elle souligne le fait que « dans cette nation oglala, personne ne pense qu'il vaut mieux que l'autre. Nous sommes tous égaux et nous le savons. »

Gladys participe aux négociations avec les membres du gouvernement américain. Après la mort de deux membres de l'AIM, tombés sous les balles de la police, les traditionalistes lakota décident de mettre fin à l'occupation. Plus de 400 personnes sont arrêtées et aucune des revendications sur le traité de 1868 ne sont satisfaites. L'occupation de Wounded Knee aura cependant réussi à remettre la problématique amérindienne à l'ordre du jour et contribué à redonner espoir aux indigènes des USA.

Suite aux événements de Wounded Knee, Gladys est interpellée mais toutes les charges contre elle seront abandonnées. Le malheur va pourtant la frapper. Son fils



La célèbre église de Wounded Knee, vue de l'un des véhicules de l'AIM, au moment des événements.

D.R.

adoptif, Pedro, est assassiné le 17 octobre 1973 par la police du BIA, avant qu'il puisse témoigner sur les malversations du gouvernement américain lors du procès de Wounded Knee.

D'autres épreuves surviennent. Lors de la période de terreur et de répression contre les militants et sympathisants de l'AIM sur la réserve, entre 1973 et 1976, Gladys perd tragiquement de nombreux amis et membres de sa famille, assassinés par les "escadrons de la mort" de Wilson. En mars 1975, sa belle-fille, Jeannette Bissonette, est abattue par un tireur embusqué. Pendant les funérailles, son petit-fils Richard Eagle, âgé de 11 ans, se tue accidentellement d'une balle dans la tête en jouant avec un fusil chargé, gardé à la maison pour se protéger des attaques des GOON (2). En Juin 1975, son autre petit-fils, Jimmy Eagle est impliqué dans "l'incident d'Oglala" qui allait entraîner l'incarcération du leader de l'AIM, Leonard Peltier.

Malgré ces tragédies, Gladys Bissonette luttera jusqu'à la fin de sa vie pour la souveraineté des Lakota et le respect des traités. Elle continuera à travailler pour la préservation de la tradition, de la culture et de la spiritualité lakota. Son exemple est une source d'inspiration pour les militants amérindiens à travers les États-Unis. Du fond de sa cellule, Leonard Peltier (3) a souhaité joindre par écrit ses prières à celles de la famille pour le voyage de son âme dans le monde des esprits.

Sylvain Duez-Alesandrini



Sources : LPDC, "Honoring the Memory of Gladys Bissonette", in : Spirit of Crazy Horse, Juin-Juillet 1996 - W. Churchill et J. Vander Wall, Agents of Repression, 1990, Boston, éd. South End Press - P. Matthiessen, In the Spirit of Crazy Horse, 1991, New York, éd. Viking Penguin. - Akwesasne Notes, Les Voix de Wounded Knee, 1980, traduction française CISIA-Nantes.

1. Bureau des Affaires Indiennes : instance fédérale chapeautant les réserves amérindiennes
2. GOON : Guardians of the Oglala Nation, escadrons de la mort aux ordres de Wilson, aidés et équipés par le FBI, pour contrer les militants de l'AIM et harceler les traditionalistes lakota
3. Prisonnier politique amérindien (voir p. 6)

## Accords de paix au Guatemala

L'année 1996 se sera terminée par un événement qui fera date dans l'histoire du Guatemala, puisque c'est le 29 décembre qu'a été signé, entre le gouvernement et les représentants de l'Union Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque, l'accord de paix qui définit le Guatemala comme une « unité nationale, pluriculturelle et multilingue » et affirme que « la reconnaissance de l'identité et des droits des peuples indigènes est fondamentale pour la construction de l'unité nationale ».

## Cérémonie à Oglala

Le leader spirituel Wilmer S. Mesteth a conduit en septembre dernier une cérémonie lakota à la mémoire d'Anna Mae Aquash, tuée sur la réserve de Pine Ridge en février 1976, et de Joe Stuntz, tué le 26 juin 1975 au cours de la fusillade d'Oglala. A l'initiative d'Edgar Bear Runner, une pierre tombale a été dévoilée pour chacun des deux guerriers de l'AIM dans le cimetière d'Oglala. L. Peltier avait envoyé un message de sympathie. Plus de 200 personnes assistaient à la cérémonie.

## Justice traditionnelle

Les méthodes indiennes traditionnelles pour guérir et réintégrer dans la communauté délinquants et criminels vont être appliquées à titre expérimental sur certaines réserves du Minnesota. Une expérience de analogue est menée depuis quatre ans au Canada, avec de très bons résultats. Il s'agit de réconcilier la victime et le coupable et d'amener celui-ci à réparer ses torts, avec l'aide de tous les membres de la communauté.

## Programme anti-drogue

Un programme pour les jeunes, destiné à combattre l'alcool et la drogue en s'appuyant sur la culture traditionnelle, fonctionne sur la réserve crow depuis 1993. Reconnu comme "innovateur et créatif" pour ses remarquables résultats par les plus hautes autorités de la santé et de la culture, il devait être étendu aux adultes, en particulier aux femmes. Pourtant, ce programme vient de se voir couper les fonds fédéraux qui lui permettaient de fonctionner.

Pour aider ou vous informer, contactez : CTHA Drug elimination program Crows counting coup on drugs - Ada Bends (tel : 00 406 638 2665)

## Disparition d'un chef iroquois

Leon Shenandoah, l'un des chefs de la Ligue des Six Nations Iroquoises depuis 1969, est décédé le 15 juillet à l'âge de 81 ans. Le nouveau chef devra appartenir à la nation onondaga, gardienne du Feu de la Confédération, et bien connaître la langue et la culture iroquoises, en particulier la Grande Loi de la Paix.

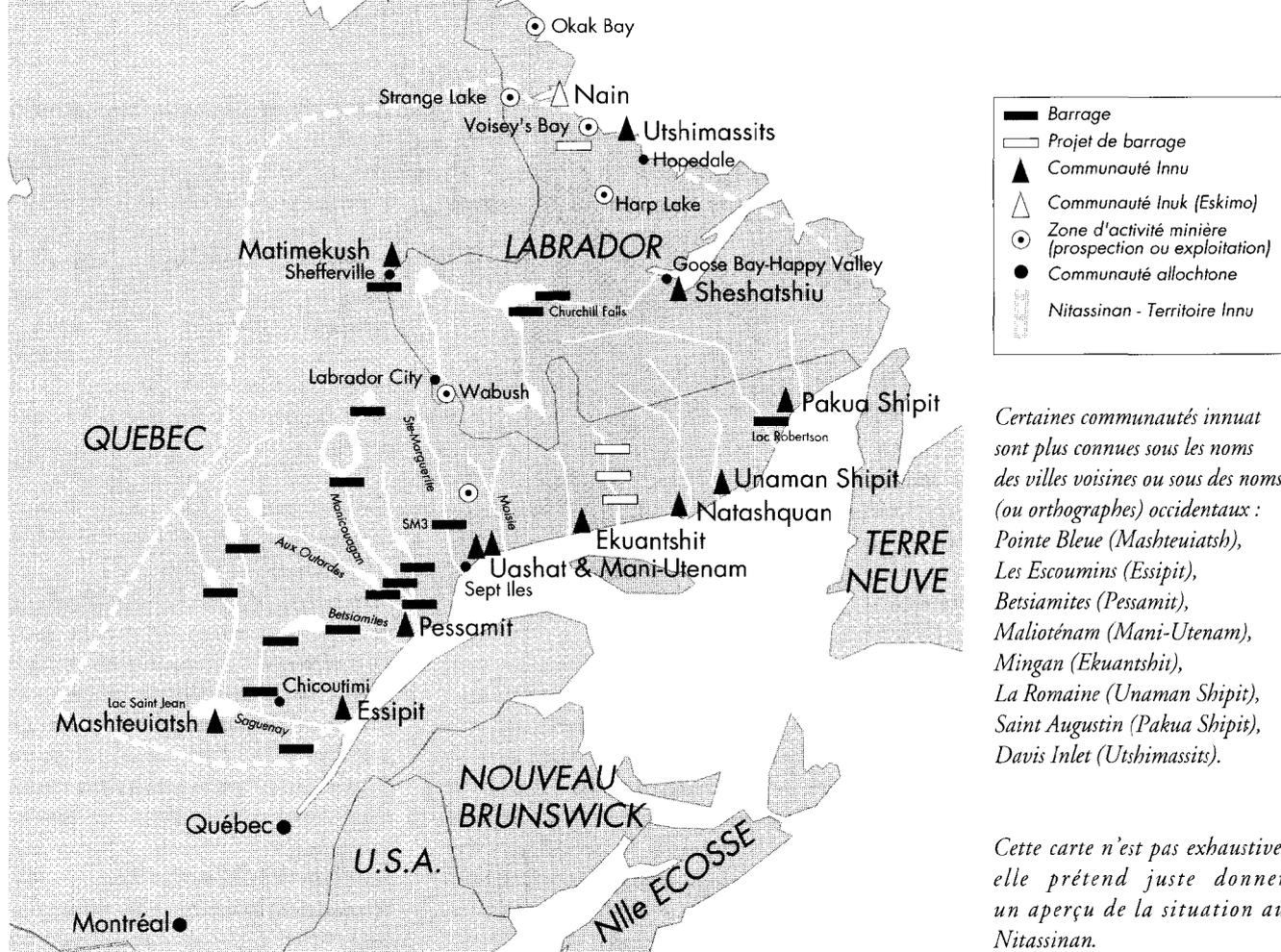
### Autocollant Freedom Run

Du 18 juin au 26 juillet derniers, une délégation de représentants amérindiens a traversé l'Europe en compagnie de coureurs européens, dans le cadre de la Freedom Run 1996, Course pour la liberté de Leonard Peltier et des peuples autochtones. (voir Nitassinan n°45, p.3)

Afin d'aider les organisateurs à rentrer dans leurs frais, nous vous invitons à commander l'autocollant Freedom Run 96 (modèle ci-contre 11X11cm, imprimé trois couleurs : noir, jaune et rouge).

Autocollant Freedom Run : 15F + 3F de port (chèques à l'ordre du CSIA)  
Envoyez vos commandes à  
Nitassinan CSIA  
(autocollant Freedom Run), B.P. 317





Certaines communautés innuat sont plus connues sous les noms des villes voisines ou sous des noms (ou orthographes) occidentaux : Pointe Bleue (Mashteuiatsh), Les Escoumins (Essipit), Betsiamites (Pessamit), Maloténam (Mani-Utenam), Mingan (Ekuantshit), La Romaine (Unaman Shipit), Saint Augustin (Pakua Shipit), Davis Inlet (Utshimassits).

Cette carte n'est pas exhaustive, elle prétend juste donner un aperçu de la situation au Nitassinan.

# L'avenir du Nitassinan en question

Le peuple innu compte 15000 personnes selon les chiffres officiels, 18000 selon les Innuat. Etre Innu, c'est appartenir à une culture distincte, une tradition millénaire, un territoire, le Nitassinan, qui s'étend de l'est du Québec au nord du Labrador. Ce dossier ne prétend pas expliquer qui sont les Innuat. Il part du principe qu'un peuple, quelles que soient ses spécificités, a le droit d'être, en dehors de toutes les analyses que l'on pourrait faire de son intimité culturelle. La culture innu existait bien avant l'invention de l'ethnologie... Si l'envie de découvrir est certes louable, le premier pas d'une relation ne devrait-il pas être d'accepter la différence, de reconnaître l'autre pour ce qu'il est, de respecter son mode de vie ? Or, depuis plus de 500 ans, la parole des Amérindiens, du nord au sud, n'a jamais été entendue par les occidentaux. On se passionne pour leur spiritualité, leurs pratiques, mais que fait-on pour leur pérennité, pour la terre qui leur (nous) a donné vie ? Préfère-t-on savoir qu'un peuple existe

quelque part ou le découvrir dans un livre après sa disparition ? Ce qui est en jeu au Nitassinan c'est bel et bien la survie d'une culture. Victimes d'une colonisation tardive mais extrêmement rapide et très destructrice, les Innuat sont au bord de l'asphyxie. Depuis plusieurs décennies, ils tentent de nous faire comprendre que les barrages, les mines, les industries en tout genre nous détruirons tous aussi sûrement que les guerres et les épidémies... Accepter le développement économique du Nitassinan, c'est renoncer à l'un des derniers espaces naturels de la planète. La culture occidentale manque d'un certain discernement, d'une vision globale qui lui permette d'avoir conscience des répercussions de son action sur le monde... Il y a plus d'un siècle, un chef indien disait que lorsque nous aurons coupé les derniers arbres, tué les derniers animaux, alors seulement nous comprendrons que l'argent ne se mange pas... Ce dossier est un constat. L'ignorance, le

racisme, les destructions que les Innuat affrontent au quotidien sont exemplaires des mécanismes génocidaires qui affectent les peuples autochtones partout sur la planète. Dans son combat pour la survie et pour la préservation du Nitassinan, le peuple innu nous interpelle. Il nous dit que l'anéantissement n'est pas le "destin manifeste" des peuples ni celui de la Terre, que nos valeurs ne sont ni supérieures ni immuables et qu'il est grand temps d'en changer ! A travers ce dossier, nous rendons hommage aux Innuat, à leur courage, à leur esprit de résistance et à leur sagesse.

*Caroline Grenot*  
 Nous remercions tout particulièrement Claude et Natacha pour leurs très belles photos et l'aide qu'ils ont apportée à l'élaboration de ce dossier. Ils animent chaque mercredi de 10h à 11h l'émission Chroniques amérindiennes sur Radio Grési Vaudan (Grenoble - 89 et 87.8 F.M.).

# Histoire du Nitassinan et de la Nouvelle-France

*L'interprétation des premières relations entre les Innuat et les sujets du roi de France permet de jeter un regard éclairé sur la situation actuelle. Certains des mythes fondateurs de la conscience française-québécoise sont remis en cause par une approche scientifique de ces relations. Les conséquences souhaitables seraient l'établissement de relations enfin exemptes de malentendus entre les deux nations.*

Au XVI<sup>e</sup> siècle, des pêcheurs basques, bretons, portugais et anglais s'approchent de la côte nord du Saint-Laurent. Ils y sont attirés par les bancs de morue et par les sites importants de reproduction des baleines. Ces ressources halieutiques remarquables proviennent de la descente d'un courant d'eau froide le long des côtes du Labrador, source de plancton. Pour dépecer les baleines et sécher les poissons, les pêcheurs européens s'installent sur la côte nord du Saint-Laurent et de la côte du Labrador. Au-dessus de leurs campements saisonniers, se dresse un escarpement qui les sépare d'un très ancien plateau cristallin recouvert de forêts. Ces bois peuvent leur permettre de réparer leurs bateaux. Mais il est hors de question pour eux de passer l'hiver sur ces plages.

Pour les Innuat, l'hiver est la saison de la chasse au caribou dans les forêts, loin des bords de mer. Mais pour échapper à la voracité des mouches estivales, ils migrent vers les plages, où ils finissent par rencontrer les Européens. À cette époque, des Inuit vivent le long du détroit de Belle-Isle, en face de Terre-Neuve, y chassent baleines, phoques et morsés (1), et ne peuvent que côtoyer les Européens sur un espace maritime très étroit. Ces rencontres ont changé le cours de l'Histoire du Canada, car les Innuat et les Inuit ont commencé la traite des fourrures avec les Européens, en échange d'ustensiles de métal tels que couteaux, haches, chaudrons et hameçons.

## Basques et Kanadakoia

Dans cette région du Saint-Laurent, la traite des fourrures devient le monopole des pêcheurs basques. La langue de la traite y est un créole basque. Ce

commerce, limité aux fourrures rares, est bien établi. Ainsi, Jacques Cartier rencontre, lors de sa première expédition en 1534, des "Montagnais" (Innuat) venus commercer avec les Européens. À cette date les Indiens sont devenus des partenaires commerciaux avisés qui ne se contentent pas de verroterie, ainsi que l'indiquent les registres des objets de transaction convoyés par les compagnies maritimes vers le détroit de Belle-Isle.

Au confluent de la rivière Saguenay et du Saint-Laurent, important haut-lieu de reproduction des baleines venues de la mer du Labrador, à Tadoussac, les pêcheurs basques installent un poste de traite qui deviendra le comptoir commercial le plus important de l'Amérique du nord-est au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Les Innuat sont les principaux partenaires commerciaux des Basques, qui les appellent Kanadakoia ou

Montañeses, terme qui reprend la topographie des lieux et qui suggère que les Basques ne s'aventurent pas dans l'intérieur du Nitassinan. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le commerce est fort lucratif, puisque la mode est au couvre-chef de fourrure chez les riches Européens. Pour les Innuat, vêtus de fourrures, la trappe est une activité traditionnelle dont le rendement s'améliore avec les outils européens. Les ressources en fourrures semblent inépuisables dans l'immense Nitassinan.

## Alliance contre les Mohawk

Les rapports entre Basques et Innuat sont si bons (2) que les premiers peuvent, pendant l'hiver, laisser leur matériel (chaloupes, baraques...) sans crainte de vol ou de vandalisme. À partir de 1581, les compagnies de traite française descendent le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, qui devient l'escale finale du commerce transatlantique. Tadoussac

Vue de la Baie de Sept Îles, Québec, basse côte nord.



reste la plaque tournante du commerce des fourrures, vers laquelle convergent les pistes commerciales indiennes. Les Innuat contrôlent ces échanges et bénéficient d'une rente de situation, que les Mohawk refusent d'accepter.

Pour les Innuat, les liens avec les compagnies françaises ne peuvent être strictement commerciaux, car les coutumes indiennes de la région en font une alliance politique. François Gravé du Pont, marchand malouin, fonde sa stratégie sur celle-ci : l'alliance avec les Innuat - contre les Mohawk - lui permet de commercer avec les autres Indiens et lui garantit un approvisionnement en fourrures de qualité supérieure, les animaux les plus recherchés se trouvant au nord du Saint-Laurent. À partir de 1584, de jeunes Innuat viennent régulièrement à Saint-Malo pour apprendre le français et rencontrer les commerçants, et ils sont même reçus à la Cour. Grâce à ces liens, les Innuat dominent la région, où aucune concurrence européenne n'est à craindre, puisque les Français n'hivernent toujours pas au Canada.

En 1600, le marchand Pierre de Chauvin obtient du roi de France le monopole théorique - sur le commerce des fourrures du Canada, en échange duquel il doit installer 500 colons à Tadoussac. L'État français cherche en effet à peupler sa colonie pour y transposer le système féodal, mis à mal par le libre-échange. Mais, tout comme en 1542-1543 lors de l'installation de la seigneurie de Roberval avec Cartier, pendant laquelle des centaines de forçats-squatters français avaient été tués par les Indiens ou étaient morts de froid et du scorbut, la tentative de Chauvin échoue.

En 1608, le roi de France révoque le monopole concédé à la compagnie de Monts qui avait installé des colons en "Acadie" dès 1604. Le cartographe Champlain, em-

ployé de Monts, et Gravé du Pont, associé de Chauvin, demandent aux Innuat la permission de fonder un comptoir permanent à Tadoussac, pour contrôler le commerce au sud du Saint-Laurent. Les Innuat, qui craignent des incursions mohawks, acceptent et autorisent la construction d'un fort à Québec.

Les marins basques se rebellent contre les règles imposées à Québec par les nouveaux venus. Champlain fait alors décapiter un marchand basque et expose sa tête sur un

pieu. L'imaginaire innu est fortement impressionné par cet acte. Les Innuat veulent utiliser la détermination de Champlain à leur profit pour impressionner leurs ennemis. Aussi, en 1609 et en 1610, Innuat et Français mènent deux expéditions contre les Mohawk, qui prennent la fuite devant les armes à feu. Champlain crée deux nouveaux comptoirs au sud de Tadoussac, avec d'autres Indiens. Les marchands y ont intérêt, car ils ont constaté que les Innuat vivent sur leurs rentes de revendeurs de fourrures, et ne cherchent pas à accroître le commerce. De plus, les Innuat commercent aussi avec des protestants, des Hollandais et des marchands de La Rochelle, malgré le rétablissement du monopole en 1612. Champlain invite les Récollets (3) à défendre la Contre Réforme au Canada.

### Un fusil à chaque converti

Les Récollets convertissent des Innuat de force, les sédentarisent et leur imposent l'agriculture. Champlain tente de nommer des chefs innu. En 1626, Richelieu fonde la *compagnie des Cent-Associés* pour coloniser le Canada, et assimile les Indiens convertis aux sujets du roi de France. En conséquence, les Innuat se révoltent, s'allient aux Anglais et chassent les Français de Québec en 1629.

Au retour de la paix en 1632, la *compagnie des Cent-Associés* refuse le retour des Récollets, jugés responsables du désastre, et fait venir des

Jésuites, favorables au commerce avec les Indiens et "respectueux" de leur mode de vie. En 1637, ils créent, près de Québec, la première réserve avec des Innuat décimés par les maladies européennes et ruinés par la raréfaction des castors. Mais ces convertis se sont tous dispersés dès 1649. Les Jésuites forment des missions itinérantes et offrent un fusil à chaque Indien converti à leur religion. La guerre embrase alors le Canada oriental jusqu'en 1660, car la concurrence s'exprime désormais au moyen de la nouvel-



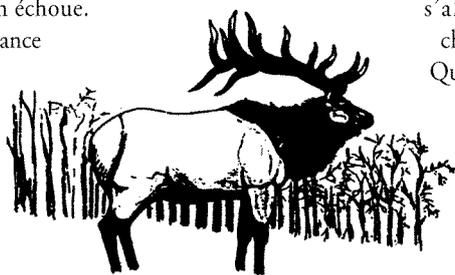
Peau de caribou avant tannage, campement d'hiver au lac Menihék.

© Claude Guin - Vivalpi

le arme. La Nouvelle-France et le Nitassinan, tout comme les autres territoires indiens, sont dévastés, ruinés et plongés dans l'insécurité.

En 1663, le roi de France établit sa tutelle directe sur la Nouvelle-France, face à la ruine des compagnies. En 1664, Pierre Boucher (4) visite le Canada. De son récit, il ressort que sur une superficie revendiquée par la France de 10 000 000 km<sup>2</sup>, seuls 34 km<sup>2</sup> sont occupés et défrichés par des colons français au nombre de 3 000, entourés de centaines de milliers d'Indiens ! L'impact de la culture française sur les Innuat est quasi-nul, et ce sont les Français qui ont tendance à se transformer en Indiens en "courant le bois". L'image du "bon Indien montagnais" dévoué aux Français est aussi fautive que celle du "mauvais Mohawk" allié aux Anglais (5).

Entre 1663 et 1760, date de la conquête anglaise, les Innuat ne sont que peu concernés par la colonisation de la Nouvelle-France. En effet, le roi de France développe au Canada un système féodal basé sur l'agriculture. Autour de Québec et de Montréal, la campagne est quadrillée en rectangles, sans tenir compte des formes du terrain, dans l'esprit géométrique triomphant né à la Renaissance en Europe. Ces parcelles sont attribuées à de grands seigneurs. En raison de son climat, le Nitassinan, où les sols sont



en général gelés, n'attire pas les colons agriculteurs. Ainsi, en 1760, Tadoussac n'est plus peuplée que d'Innuat. De Québec au Labrador, il ne reste que quatre comptoirs français isolés. 50 000 colons sur les 55 000 Français de la Nouvelle-France, qui s'étend du sud de la Louisiane au nord du Saint-Laurent et à l'est des Rocheuses, se regroupent dans les agglomérations de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières.

### Des cartes en trompe-l'oeil

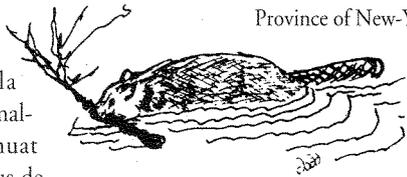
Aux XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, la cartographie topographique française est la plus performante du monde. La Nouvelle-France est cartographiée grâce à l'aide indispensable des Indiens qui occupent les forêts et contrôlent les rivières. Depuis le cartographe Champlain, les gouverneurs français peuvent posséder d'immenses territoires qu'ils ont pu faire représenter, mais qu'ils n'occupent pas. Cette illusion d'occupation est la source tangible de graves malentendus. Certes, les Innuat ont eu, à cette époque, plus de rapports avec les Français qu'avec toute autre nation européenne, mais la nature de ces contacts a été mal interprétée. Il suffit d'en prendre pour preuve la contestation, par la province contemporaine du Québec, du tracé frontalier avec le Labrador, au nom de références juridiques remontant à la Nouvelle-France. Pour la nation innu, c'est tout simplement l'existence de cette frontière, balafre sur le Nitassinan, qui est inadmissible.

Malgré le partage de leur territoire au profit

de puissances étrangères, les Innuat sont longtemps restés libres. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec la naissance de nouvelles technologies, que la véritable colonisation du Nitassinan a commencé. Découvrant les richesses inestimables du territoire innu et ne redoutant plus la rudesse de son climat, les colonisateurs ont alors entrepris l'industrialisation qui allait menacer directement la survie du peuple innu.

*Fabrice Mignot*

*Sources : Nitassinan, the Innu struggle to reclaim their home land, de Marie Wadden (Douglas & Mac Intyre Ltd-1991). Recherche Amérindienne au Québec, Vol XXIV n° 3 - 1994. Les Indiens, la fourrure et les Blancs de Bruce Trigger (Ed. Boréal Seuil-1990). Entre l'Eden et l'utopie, les fondements de l'espace québécois, de Luc Bureau (Ed Québec-Amérique, 1984). The history of the five Indian Nations, depending on the Province of New-York in America, de Cadwallader Colden (Cornell University press), 1988*



- 1 - Les Inuit sont appelés Eskimo en langue innu, ce qui signifierait "ceux qui parlent une langue étrangère".
- 2 - À l'exception d'une "escarmouche" en 1574, mais il s'agissait peut-être d'Inuit et non d'Innuat.
- 3 - Religieux franciscains réformés.
- 4 - Lieutenant général de la Nouvelle-France et gouverneur de Trois-Rivières.
- 5 - Les Mohawk résidant près de Montréal, à Kahnawake et à Kanesatake, étaient alliés des Français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ils étaient catholiques et ont parlé français en seconde langue jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### L'imposture

Le 12 mars 96, *Radio Canada* annonçait la disparition des Atikamekw et des Innuat ! D'après des études scientifiques, les deux peuples auraient disparu il y a environ 300 ans à cause d'une vague d'épidémies et de conflits. Les Innuat et les Atikamekw actuels seraient des imposteurs métis venus de l'Ontario après l'installation des premiers Français au Québec. Cette théorie, faisant des Québécois les véritables autochtones de la province, ne pouvait pas mieux tomber dans le contexte indépendantiste actuel. Le "scoop" se base en partie sur une étude menée depuis 15 ans par les ministères de la Justice et des Ressources Naturelles du Québec, en collaboration avec la compagnie Hydro-Québec (voir p.16). Les deux peuples revendiquant une grande partie du territoire québécois, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux pour les écarter de la table des négociations. En les éliminant, on annule du même coup leurs droits ancestraux.

Ces théories farfelues se basent sur les brassages et les déplacements naturels de populations qui ont eu lieu, au cours des siècles dans l'Est du Canada. Les inter-mariages et les échanges culturels entre les différentes nations de souche algonquienne constituent, aux yeux de ces scientifiques douteux, la preuve que les Atikamekw et les Innuat ne sont pas "pur sang", donc n'existent pas ! On ne sait que trop bien où ce genre de théories puristes peut mener... Quand bien même accepterait-on cette perspective, quel peuple peut-il prétendre à une identité autarcique et figée ? Certainement pas les Québécois, issus pour la plupart d'une France dont on connaît les péripéties historiques et inter-ethniques.

Campement de chasse saisonnier au lac Menihék.



© Claude Guoin - Wicahpi

La plupart des photos de ce dossier font partie d'une exposition de **Claude Guoin**

### « Nitassinan, c'est Notre Terre »

50 photos N&B, format 18 x 24 et 24 x 30 présentent, en deux parties, la vie sur la réserve et la vie dans le bois.

Pour tout renseignement concernant les conditions de location, contacter **Wicahpi** : 04 76 87 94 08 ou **Imago lucis** : 04 76 92 17 19

# « Innu, ça veut dire humain. »

Dossier

Gérard Siméon est un Aîné de Mashteuatsh (Pointe Bleue). Cette communauté, la plus au sud du territoire innu, située près du Lac Saint Jean, a été l'une des premières à s'ouvrir au tourisme. Au cours de sa vie, Gérard Siméon a pu observer les changements qui ont affecté son peuple et son environnement. Artisan traditionnel, il tente de transmettre aux jeunes Innuat et aux visiteurs européens les valeurs de sa culture...

**Nitassinan - Le village existait avant l'arrivée des Européens ou bien a-t-il été créé par eux, comme réserve ?**

Gérard Siméon : Le mot réserve n'est pas un mot très humain. Nous autres Innuat avons toujours été là... Certains Européens sont venus ensuite de Québec pour chasser et parfois ils montaient encore plus haut. Mais ce n'était que des "voyageurs" (1). Quand ils ont commencé à créer les villes tout autour, ils ont également établi la réserve. Ils nous ont dit : « Ça c'est une réserve ». Mais nous on appelle le village "terre humaine". Quand on dit "innu", ça veut dire "humain", et non indien. On n'a pas de mot dans notre langue pour dire "indien", "montagnais", "autochtone", etc.

**N. - Comment fonctionne le village ?**

G. S. - Il fonctionne comme les autres villages au Québec, parce que le gouvernement nous impose ses lois et son organisation. Il y a une police dont le chef est un Blanc. Et il y a le chef du conseil de bande qui contrôle la réserve... Nous autres Innuat n'avons pas ce genre de lois. On n'a

jamais eu de police... Avant il y avait un chef et cinq conseillers, ils n'étaient pas là pour tout contrôler comme c'est le cas aujourd'hui. Par exemple, quand quelqu'un empiétait un peu trop sur le territoire de chasse de l'autre, les chasseurs rapportaient le problème aux conseillers, en rentrant l'été au village. Ceux-ci étaient chargés d'aller parler au fautif. Ils pouvaient lui dire que ce qu'il avait fait était dangereux, que ça ne se faisait pas, sauf s'il mourait vraiment de faim. Alors ils l'avertissaient : « Si tu fais ça de nouveau, tu n'auras plus le droit de monter sur le territoire ; tu resteras ici et tu l'arrangeras comme tu voudras ! ». C'était assez sévère. Ils le punissaient comme ça pour lui faire comprendre ce qu'il avait fait. Ce n'était pas des lois mais plutôt des arrangements.

**N. - Est-ce que tu pourrais nous décrire l'environnement du village ?**

G. S. - Les environs du lac ont beaucoup changé depuis les années 1980. Avant, on allait souvent aux alentours pour pêcher et chasser. Aujourd'hui ce n'est plus possible parce qu'il y a des habitations tout autour.

On ne peut même plus débarquer, ils nous disent : « C'est une propriété privée ! ». Tout a changé. Ils se sont installés partout. Maintenant, ils font de la pêche sportive. Ils veulent attirer les touristes. Mais il n'y a plus autant de poissons qu'avant, à cause des usines qui rejettent tout dans le lac. Il y a aussi les mines, en forêt, qui amènent la pollution par les eaux...

**N. - Vous, en tout cas, vous avez vu les choses changer ces dernières années ?**

G.S. - Oui, depuis les années 70-80 ce n'est plus pareil. Même nous, on n'a plus la même mentalité. Tu n'es pas le même quand tu vas en forêt et quand tu vis ici. Les enfants aussi ont changé, c'est une chose très difficile à combattre. On essaye de faire en sorte que les enfants gardent la mentalité innu, c'est à dire avoir le respect de tout ce qui nous entoure. Mais les enfants ont un peu perdu cela.

**N. - Pointe bleue est à environ 200 km de Québec, êtes-vous isolés l'hiver ? Le climat est-il rude ?**

G.S. - Non, on n'est jamais isolés. Au Québec il y a beaucoup de grosses machines pour déneiger les routes. Vous savez, il y a une grosse industrie du tourisme, alors il faut absolument que les accès soient maintenus. Même s'il y a des tempêtes l'hiver, il n'y a aucun problème pour venir ici. Ils misent beaucoup sur cette industrie, ils font donc tout pour attirer le touriste !

**N. - Il y a beaucoup de touristes ici, en toute saison ?**

G.S. - Je ne te dirai pas qu'il y en a beaucoup en hiver, mais il y en a quand même pas mal. Surtout des Européens qui viennent pêcher sur le lac, faire de la moto-neige, du traîneau ou de la raquette. Certains vont en forêt avec des familles indiennes. Mais il y a bien plus de tourisme l'été. Parfois, je suis débordé au magasin !

Philomène McKenzie; Aînée de Mani-Utenam, fabriquant une raquette



© Claude Gouin - Wicahpi

**N. - Quel est l'impact de ce flot régulier de touristes sur la communauté ?**

G.S. - Je pense que les Européens veulent savoir qui sont les Innuat. Quand ils arrivent ici, je leur dis qui je suis, qui étaient mes parents, je leur explique comment nous faisons les choses. Ça les intéresse beaucoup, ils veulent savoir la vérité. C'est cela qu'ils cherchent.

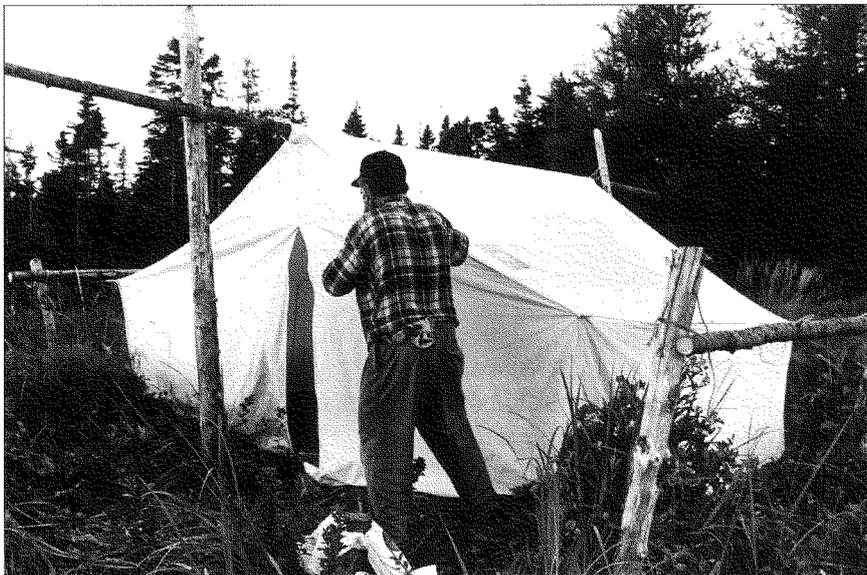
**N. - Donc pour l'instant la visite de touristes est plutôt positive pour vous. Il n'y a pas trop de dégradations de l'environnement ?**

G.S. - Non, je ne crois pas. Parce qu'à mon avis ces gens ont une certaine expérience. Ils viennent de pays où ils ont déjà dû faire face à ce problème et où ils ont commencé à lutter pour la protection de l'environnement. Je pense que ce genre de visites est bon pour nous... Nous avons aussi l'expérience de la forêt et nous respectons la nature. Le Canada devrait prendre exemple sur ces pays et se demander s'il ne va pas trop loin... C'est bien beau de se dire : « Au Canada il y a beaucoup de bois, pas de problème ! » Mais c'est faux ! Aujourd'hui il faut faire attention aux forêts. Il faut s'informer auprès de ceux qui ont déjà fait cette expérience, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

**N. - Avant, vous alliez beaucoup en forêt. Aujourd'hui, est-ce que cela continue ou est-ce que les gens restent au village ?**

G.S. - Ça continue, mais un peu au ralenti. Les gens restent pas mal au village parce qu'il faut que les enfants aillent à l'école. On veut que les enfants soient instruits parce qu'aujourd'hui, on a besoin de médecins, d'avocats... Nous devons parvenir à avoir une économie qui nous soit propre. Ce n'est pas le cas actuellement. Mais nous cherchons à construire un système économique pour le peuple innu. Dans le temps, on parvenait très bien à gérer nos affaires. Et les gouvernements sont arrivés, ils ont tout pris en main... Mais ça ne marche pas. Nous, on se dit qu'ils pensent trop à l'argent. A mon avis, ce ne sont même pas les responsables du Canada qui gèrent le pays, ce sont les Américains.

**N. - Vous n'avez pas peur que les enfants qui auront fait des études partent à Montréal ou même à New York et qu'ils n'utilisent pas le savoir qu'ils ont acquis pour aider la communauté ?**



© Claude Gouin - Wicampi  
Campement d'été et d'automne, rivière Matamec. La tente "des prospecteurs" est aujourd'hui beaucoup utilisée par les Innuat.

G.S. - Certains vont peut-être partir. Mais je pense que la plupart vont rester ici parce que nous, on enseigne la culture aux jeunes. Moi, j'ai tout montré à mes enfants, je les ai intéressés à la tradition... Mon fils est parti vivre en ville, acquérir de l'expérience. Mais il revenait toujours ici et on parlait en forêt... Il a gardé ça en lui et aujourd'hui, il est revenu vivre au village. Maintenant, il part dans le bois avec ses enfants et je leur enseigne la culture. Je pense que ces enfants-là garderont aussi ça en eux, parce qu'ils aiment la culture, ils veulent l'apprendre. Peut-être partiront-ils travailler au-dehors, mais ils reviendront toujours à la culture... Toujours ! C'est une chose qu'on a dans la tête, dans le cœur... Je ne pense pas que ça disparaisse. C'est bien plus que de l'écriture sur un bout de papier.

**N. - Qu'est ce que vous faites en forêt ?**

G.S. - Oh la la ! En forêt, il y a plein de choses à faire ! Tu n'arrêtes jamais ! Par exemple, les enfants apprennent ce que fait leur père. S'il va à la chasse, les enfants le suivent. Ils vont tendre des pièges, aller à la pêche, fabriquer des raquettes... C'est ça, la culture. Mon père ne me disait pas : « Tiens, je te montre ça, fais le ! ». Ça n'est pas comme ça chez nous. Il me disait : « Regarde ce que je fais... » Quand j'étais tout petit, on était autour de mon père qui faisait une paire de raquettes, un piège... On le regardait faire... et quand tu avais bien regardé, il te disait : « Tu vois ce que je fais, et bien tu vas en avoir besoin pour vivre ». C'est comme ça que l'on enseigne les choses. C'est différent de l'école. C'est comme la langue, elle se parle surtout dans

le bois. Tous ceux qui sont toujours allés en forêt continuent de parler à leurs enfants en innu.

**N. - A l'école il n'y a pas ce genre d'enseignement ?**

G.S. - Il y a des institutrices qui parlent innu aux enfants. Mais le mode de vie, ça ne se met pas sur papier. Il faut absolument voir, toucher, le vivre. Il y a parfois des familles qui emmènent des classes en forêt car ça n'est pas possible de le faire à l'école. Il faut une forêt entière pour enseigner cela... Il y a aussi les remèdes, les herbages. Quand il faut aller chercher des herbes pour soigner, il faut apprendre sur place, les toucher, les sentir, savoir les reconnaître.

**N. - Et les enfants sont intéressés ?**

G.S. - Oh oui ! Ils s'y intéressent beaucoup !

**N. - Plus qu'à la télé ?**

G.S. - Si tu emmènes l'enfant en forêt, il va oublier la télé. Quand il revient, la télé l'intéresse moins parce qu'il pense à ce qu'il a fait en forêt et il va tenter d'imiter cela en jouant.

Entretien réalisé à Mashteuatsh en août 1993 par Fabrice Mignot et José Da Costa.

Mise en forme et présentation : Caroline Grenot

1 - Les "voyageurs" ou "coureurs de bois" parcouraient le pays pour faire du troc avec les Indiens et acquérir des fourrures.

# Hydro-Québec, entreprise de destruction



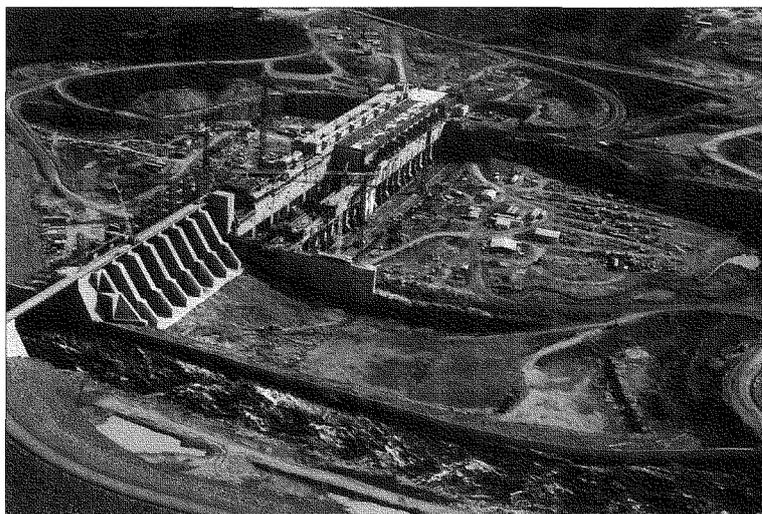
*La compagnie Hydro-Québec, symbole de l'économie québécoise, n'a cessé d'envahir les territoires de chasse des Innuat. Ces derniers sont déterminés à défendre leur culture et leurs terres. Mais quand on est amérindien, a-t-on réellement les moyens d'arrêter le rouleau compresseur de la production hydro-électrique ?*

L'histoire de l'hydro-électricité du Québec se confond avec celle de son industrialisation qui débuta à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'en 1963, année de la nationalisation de l'électricité, qu'Hydro-Québec (créée en 1944) fusionne avec d'autres entreprises et devient compagnie d'État, acquérant le monopole de l'exploitation hydro-électrique dans la province. Elle se lance alors dans une série de projets ambitieux et gigantesques, grâce aux-

quels le Québec se forge, au cours des années, une solide réputation internationale de province associant protection de l'environnement et économie de haute technicité. Pourtant, depuis environ deux décennies, l'exploitation incessante des rivières du Québec donne lieu à de sévères critiques ; non seulement de la part des autochtones et des écologistes, mais également, depuis peu, de certains membres du gouvernement québécois.

Si ce type d'énergie est renouvelable, il est par contre loin d'être sans effets négatifs sur l'environnement. L'ennoyage de vastes territoires déloge ou détruit la faune locale et produit, sous l'effet du pourrissement de la végétation résiduelle, des émanations de mercure qui empoisonnent la chaîne alimentaire.

D'autre part, la "colonisation hydro-électrique", n'a cessé de s'étendre vers le nord du Québec, dans des régions encore préservées, uniquement habitées par les Amérindiens. Or, la construction de routes, et, plus tard, la disponibilité du réseau électrique, amènent une population blanche intéressée par l'exploitation du territoire à des fins touristiques ou industrielles.



Construction de la phase II du projet de la Baie James, centrale La Grande-1.

D.R.

Ainsi, les unes après les autres, les nations amérindiennes ont assisté, impuissantes, à la destruction de leur environnement naturel et, par conséquent de leur mode de vie traditionnel. En 1975, à force de détermination, les Indiens cree de la Baie James obtiennent la signature d'une entente avec Hydro-Québec. Mais celle-ci, loin de représenter une victoire, les oblige à céder définitivement leurs droits sur le territoire contre une forte somme d'argent. La "Convention de la Baie James", constitue néanmoins un précédent juridique. Le gouvernement et les "développeurs" qui avaient jusque là ignoré l'existence des Amérindiens, se sont vus, à partir de 1975, obligés d'obtenir leur assentiment.

## Produire toujours plus

Il faut noter que le vaste complexe hydro-électrique de la Baie James (1) est aussi le premier d'une série de méga-projets dont le but n'est plus de fournir de l'électricité à la province, mais bel et bien de produire un excédent d'énergie destiné à l'exportation et, ainsi, de conforter l'autonomie économique du Québec en vue de l'indépendance.

Il était donc bien illusoire de croire qu'Hydro-Québec allait respecter ses engagements vis à vis des Amérindiens. Il ne faut pas oublier que chaque parcelle du territoire autochtone acquise pour les besoins d'Hydro-Québec ne peut plus légalement être comprise dans les revendications territoriales. Par le biais de la compagnie, le Québec prend lentement possession de territoires sur lesquels les négociations politiques (entre les Amérindiens et les gouvernements provincial et fédéral) ne pourront plus porter.

Par conséquent, la société d'État a tout intérêt à utiliser tous les moyens possibles pour parvenir à ses fins. C'est pourquoi elle commence les travaux (déboisement, constructions des voies d'accès) avant même la signature d'une entente. Puis elle tente de convaincre la population autochtone, particulièrement touchée par le chômage, que l'aménagement d'une centrale fournira un grand nombre d'emplois. Une partie du site étant déjà détruite, les Amérindiens n'ont, à ce stade, plus grand chose à perdre... Hydro-Québec propose alors de financer des programmes sociaux, sanitaires, éducatifs, ainsi que de valorisation de la culture traditionnelle et de l'environnement... La compagnie n'est pas à une contradiction près ! Elle n'ignore sans doute pas que le taux inquiétant de suicides, de violence et de consommation d'alcool et de drogue dans les communautés indiennes est directement lié au désespoir causé par le déracinement, la destruction des repères culturels, la perte d'identité... en un mot, par la dépossession du territoire.

Mais ce genre de considérations est bien

loin des priorités d'Hydro-Québec qui doit poursuivre sa politique d'appropriation à tout prix. Donc, si les propositions préalables n'ont pas convaincu les Amérindiens, elle n'hésite pas à s'appuyer sur le pouvoir de chefs de bande peu scrupuleux qui peuvent légalement signer l'entente au nom de la communauté. Ce fut le cas pour le projet Sainte Marguerite III (SM3), en cours de construction près de Uashat et Mani-Utenam.

Ce barrage ne sera pas le premier en territoire innu, loin s'en faut ! Les premiers barrages furent construits dans la région du Lac Saint Jean par des entreprises privées. Puis, dans les années 1960, Hydro-Québec entreprit la construction des centrales Bersimis, Manic et Outardes sur le territoire des communautés de Pessamit et Essipit et, plus tard la centrale de Lac Robertson entre Unaman Shipit et Pakua Shipit (2). La plupart des grandes rivières dont les Innuat tiraient leur subsistance et qui constituaient les voies d'accès aux territoires de chasse sont aujourd'hui barrées. De vastes étendues de forêts, autrefois riches en gibier et qui comportaient des sites de campement et des lieux de sépulture ont été submergées... Le projet SM3 n'est donc pas une nouveauté pour les Innuat. En revanche, il est exemplaire des stratégies utilisées par Hydro-Québec pour s'approprier les terres autochtones.

Uashat et Mani-Utenam sont deux communautés distinctes situées à 15 km l'une de l'autre, mais administrées par un seul et même Conseil de bande (3), siégeant à Uashat (réserve attenante à la ville de Sept Îles). Le projet SM3 comprend deux phases d'élaboration. La première concerne la rivière Sainte Marguerite, la deuxième affectera la rivière Moisie, la plus grande rivière à saumon d'Amérique du Nord.

### Manipulation politique

Lors des audiences tenues par le Conseil de bande en octobre 1991, 80% de la population globale de Uashat Mani-Utenam se prononce contre SM3. En janvier 1992, des traditionalistes innuat de plusieurs communautés créent la *Coalition pour Nitassinan* afin de préserver leur terre et leur culture. Des frictions de plus en plus importantes ont lieu entre les gens favorables au projet (principalement les Québécois de Sept Îles et certains habitants de Uashat qui comptent sur SM3 pour développer l'économie de la région) et les opposants (des traditio-

nalistes vivant majoritairement à Mani-Utenam). Ces derniers savent que leurs doléances ne seront pas prises en compte par le chef de bande, Elie Jacques Jourdain, connu pour son comportement despotique et son intérêt particulier pour les fonds importants promis par Hydro-Québec. Fin juin, un sondage effectué à Mani-Utenam démontre que 75% de la population demande l'autonomie face au pouvoir politique de Uashat.

La création d'un Conseil de bande propre à Mani-Utenam risque fort d'empêcher la concrétisation du projet SM3. Le chef Jourdain n'hésite donc pas à utiliser la violence pour intimider les opposants. Las des abus de pouvoir, les traditionalistes proposent la tenue d'un référendum sur l'autono-



Arrestation de traditionalistes innuat par la Sûreté du Québec, 1994. © Olivier Renard

mie. Le Conseil de bande s'engage à respecter les résultats de la consultation et à accepter la séparation des pouvoirs si l'une ou l'autre des communautés se prononce pour. 56% de la population de Mani-Utenam approuvent la séparation, mais le Conseil de bande renie ses engagements.

Finalement, le chef Jourdain obtient, en justice, une injonction interdisant à la *Coalition pour Nitassinan* tout rassemblement ou déclaration publique contre SM3. Les traditionalistes qui ne reconnaissent pas l'autorité du tribunal continuent leur combat et sont bientôt inculpés d'outrage au tribunal. Tout au long de l'année 93, un grand nombre d'entre eux seront emprisonnés.

Estimant sans doute qu'elle doit assurer ses arrières, Hydro-Québec met en place la "Sûreté d'Hydro-Québec". Constituée de 200 agents et bénéficiant d'un budget de 26 millions de dollars, cette force de police a pour objectif de protéger la société d'État contre « les écologistes extrémistes et les Autochtones radicaux. »

En juin 93, le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) publie son rapport d'enquête sur SM3. Il déconseille fortement la construction du

barrage pour des raisons économiques et environnementales. La dette d'Hydro-Québec se chiffre alors à 33 milliards de dollars... Mais cela ne suffit pas à arrêter le projet. S'étant assuré les bons offices du Conseil de bande, la société d'État a déjà commencé la construction des voies d'accès au site.

En mai 94, la *Coalition pour Nitassinan* érige un barrage routier afin d'empêcher les ouvriers d'accéder au chantier. Le 14 juin, un référendum est organisé à Uashat et Mani-Utenam. Une faible majorité de la population (53%) se prononce favorable à SM3. Le même jour, l'entente territoriale entre Hydro-Québec et le Conseil de bande est signée et les traditionalistes qui bloquent les travaux sont arrêtés "manu militari".

Par une manipulation grossière et totalement illégale, la société d'État est parvenu à ses fins. Il est important de préciser que la population de Matimekush, dont les territoires traditionnels sont concernés par le barrage, n'a jamais été consultée. Par ailleurs, les membres de la *Coalition* qui occupaient le site de SM3 n'ont pu se déplacer pour voter. Si ces personnes avaient pu s'exprimer, nul doute que le résultat du référendum aurait été négatif. Il a également été établi que le Conseil de

bande de Uashat avait touché, sur l'année précédant la signature de l'entente, plus d'un million de dollars de la part d'Hydro-Québec...

Finalement, quel bilan peut-on tirer de cet acharnement conjoint ?

Sur les 200 emplois promis, un trentaine seulement de postes temporaires ont été attribués aux habitants de la région. A terme, la centrale n'emploiera plus qu'une dizaine de personnes dont on peut être sûr qu'elles ne seront pas innuat. Les habitants de Uashat et de Mani-Utenam n'ont reçu de la manne promise qu'un chèque de cent dollars que la plupart d'entre eux ont d'ailleurs refusé d'accepter. Plusieurs membres du Conseil de bande ont favorisé leurs proches dans l'attribution de contrats liés à la construction du barrage. Pour les faveurs éphémères de quelques uns, 315 km<sup>2</sup> des superbes forêts du Nitassinan vont être noyées et, avec elles, des pans de l'histoire et de la culture d'un peuple vont s'écrouler.

Parallèlement aux "magouilles" locales, un scandale politique éclate en juin 1995. La presse québécoise dévoile que plusieurs membres du gouvernement précédent

avaient été impliqués dans des affaires de corruption et de trafic d'influences liées à la société d'État. Les bénéficiaires de ces malversations auraient alimenté les caisses du Parti Libéral. Hydro-Québec aurait même, dans le cadre d'un projet de centrale, contribué à blanchir de l'argent provenant d'un trafic de drogue.

### Rien ne va plus

L'année dernière, Guy Chevrette, ministre des Ressources Naturelles du nouveau gouvernement péquiste, déclarait que SM3 était inutile et qu'il ne s'agissait que d'un projet "hydro-électoral". Plus récemment, le gouvernement québécois faisait savoir qu'il ne voulait pas de la phase II du projet, considérant qu'il était plus rentable de pratiquer la pêche au saumon.

Depuis plusieurs années, la consommation électrique du Québec est en baisse continue et plusieurs contrats d'exportation avec les États-Unis ont été résiliés... Hydro-Québec n'est plus l'enfant chéri de la province et il semble que les grands projets de développement économique de la fin des années 70 soient purement et simplement tombés à l'eau!

Pour un caprice d'enfant gâté, une cinquantaine de traditionalistes innuat errent depuis plusieurs années d'injonctions en procès, d'outrage au tribunal en amendes et, finalement, de prison en prison. Lorsqu'en octobre 94, plusieurs membres de la *Coalition pour Nitassinan* étaient traînés en justice par Hydro-Québec, pour avoir empêché la bonne marche des travaux, le juge donna clairement raison à la compagnie. Il estima que si l'une des parties était vraiment à plaindre, c'était bien Hydro-Québec, qui

avait perdu quelques centaines de milliers de dollars. Il déclara en outre que les arguments de Gilbert Pilot, porte-parole de la *Coalition*, n'avaient « d'intérêt que sur le plan politique et historique, mais pas sur le plan judiciaire. »

Si la violation de droits ancestraux, reconnus par la Constitution canadienne, et la dénonciation de pratiques illégales ne sont pas d'ordre juridique, alors on peut se poser de sérieuses questions quant à la compétence des juges québécois...

Mais, finalement, quel tribunal, quelles instances gouvernementales pourraient reconnaître, en toute bonne foi, le bien fondé des revendications amérindiennes?

Caroline Grenot

Sources : Coalition pour Nitassinan, Regroupement de Solidarité avec les Autochtones, Mamit Innuat, Centre de Ressources sur la Non Violence, Hommes et Terres du Nord (1983-2). La Presse et Le Devoir (1-06-95). *Jugement de la Cour Supérieure du Québec (Mingan, 03-10-94)*. Texte de l'entente Uashar Mak Mani-Utenam (1994)

1 - Le projet le plus important de la phase II du complexe de la Baie James, connu sous le nom de *Projet Grande Baleine* était principalement destinée à l'exportation d'électricité. En 1995, le gouvernement québécois a décidé de le suspendre, la conjoncture économique ne justifiant pas sa construction.

2 - Pour avoir un meilleur aperçu des installations hydro-électriques en territoire innu, consulter la carte page 10.

3 - Les Conseils de bande ont été mis en place par le gouvernement canadien, dans le cadre de la *Loi sur les Indiens* (cf. *Nitassinan* n° 43 p 13). Les traditionalistes ne reconnaissent généralement pas leur autorité.

### Bientôt à Natuashish

En janvier 1993, une tragédie rappelait au monde les terribles conditions de vie des populations amérindiennes dans les réserves. Six enfants de Davis Inlet (Utshimassits) étaient retrouvés dans un état semi-comateux après avoir inhalé des vapeurs d'essence. La veille, ils avaient parlé de suicide. Un an plus tôt, six autres enfants avaient trouvé la mort dans un incendie alors que les parents étaient allés se saouler. Cette communauté de 500 habitants avait été déplacée par le gouvernement en 1967 sur une petite île des côtes du Labrador, laissant ainsi le champ libre à l'exploitation du territoire... A l'époque, les autorités avaient déclaré que cette "relocalisation" avait été entreprise pour améliorer les conditions de vie des Innuat d'Utshimassits particulièrement touchés par l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence familiale et les suicides... Mais leur situation n'a jamais changé. Après les événements tragiques de 93, le gouvernement promettait une fois de plus de réinstaller la communauté sur le continent et de l'aider à se construire une vie meilleure. Ce n'est qu'en 96 que le gouvernement leur a finalement concédé le droit de s'installer sur le continent, à Natuashish, lieu ayant une signification culturelle et spirituelle pour eux. On peut néanmoins s'attendre à ce que la nouvelle communauté innu doive affronter les problèmes liés à l'activité minière croissante dans la région (voir p 19).

### Entraînements militaires

Les vols à basse altitude se poursuivront au-dessus du Nitassinan (cf. n°43 p 30). L'Allemagne et l'Angleterre qui bénéficient d'accords spéciaux avec le gouvernement canadien ont déjà renouvelé leur contrat. L'Angleterre a même intensifié son programme de vol. En Hollande, la question a été soumise aux débats parlementaires. La Belgique semble avoir décidé de prolonger ses essais en "sous louant" des espaces de vol à la Hollande. Quant à la France, elle aurait renoncé à l'idée de pratiquer ses entraînements au Labrador. Le gouvernement français avait utilisé la base de Goose Bay en 1995, mais il n'a pas renouvelé l'expérience l'été dernier.

Nous remercions nos lecteurs d'avoir participé à la campagne de pétitions contre les vols à basse altitude.

Membres de la *Coalition pour Nitassinan* (dont Marc Volland à gauche et sa femme Rachel, debout) et sympathisants américains et québécois devant le Palais de Justice de Sept Îles, septembre 94.



© Claude Gouin - Wicahpi

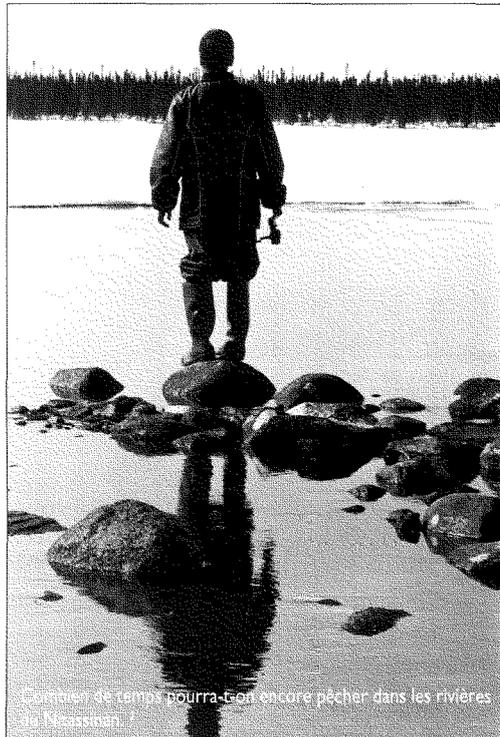
# Bienvenue au XIX<sup>e</sup> siècle !

En novembre 1994, l'industriel canadien Robert Friedland (1) annonçait la découverte d'un vaste gisement minéral à Voisey's Bay au Labrador. Riche en nickel, cobalt et cuivre, sa valeur était estimée entre 10 et 20 milliards de dollars canadiens. Il n'en fallait pas plus pour voir débarquer sur le site des centaines de compagnies internationales, réclamant toutes leur part du gâteau... Les Innuq, eux, n'ont vu dans cette découverte qu'une invasion, une destruction de plus.

Voisey's Bay ("Eimish" en innu) se situe entre Utshimassits et la communauté inuk (2) de Nain. Cette partie du nord canadien constitue l'un des derniers espaces sauvages de la planète. Ses forêts boréales abritent de nombreuses espèces animales, dont plusieurs en voie de disparition...

De nombreuses compagnies ont aujourd'hui quitté le site laissant derrière elles un spectacle de désolation sur près de 220000 km<sup>2</sup>. Mais si certains sont repartis les mains vides, le Labrador reste en proie aux symptômes de la ruée vers l'or... Au début des années 90, les ressources inépuisables de morues au large de Terre Neuve ont subitement disparu, laissant 40000 pêcheurs sur le carreau. Depuis, la province (3), dont le taux de chômage oscille entre 60% et 80%, tente désespérément de relancer son économie. Voisey's Bay, c'est l'occasion rêvée ! L'exploitation du vaste gisement nécessite en effet la mise en place de lourdes infrastructures, créatrices de milliers d'emplois. Construction d'un barrage hydro-électrique, d'une fonderie, d'une route entre Goose Bay et Voisey's Bay, ouverture d'un port maritime à Nain, création d'un aéroport, achèvement de l'autoroute trans-Labrador... les autorités ont signé l'arrêt de mort de la nature environnante et des cultures autochtones.

Les Innuat et les Inuit savaient dès le départ qu'ils ne pourraient rien contre ce développement inexorable. En novembre 1996, ils ont signé, avec les gouvernements fédéral et provincial, un accord leur permettant d'être associés aux décisions concernant le projet. Ils exigent notamment que les connaissances des Aînés soient prises en compte au même titre que les expertises scientifiques. Ils s'opposent, par ailleurs, à la construction des routes et de l'aéroport qui faciliterait l'accès du territoire à une population rapidement incontrôlable. Mais on peut d'ores et déjà prévoir que les demandes autochtones ne pèseront pas lourd face aux exigences de la population allochtone. D'autant moins que d'autres sites attirent



Combien de temps pourra-t-on encore pêcher dans les rivières du Massinien.

© Claude Gouin - Wicahpi

les convoitises... A Strange Lake, par exemple, un gisement de zirconium et autres éléments rares n'avait pu être exploité faute de moyens pour construire les infrastructures nécessaires. Ce sera bientôt chose faite. Harp Lake, dont l'environnement avait été déclaré sensible dans le cadre des entraînements au vol à basse altitude, abrite maintenant plusieurs camps de prospecteurs. A Okak Bay, en territoire inuk, on a déjà lancé des programmes intensifs de forage. De l'or a même été trouvé au sud de Utshimassits...

De nombreuses compagnies, créées à la hâte, offrent leurs services pour la construction et la maintenance sur les sites d'exploration. Des hôtels sont en cours d'aménagement et de nouveaux bars ont été ouverts à Nain et à Hopedale. Plusieurs chambres de commerce du Labrador ont déjà calculé les énormes bénéfices que leurs villes pourraient tirer de la situation... Les prospecteurs, le *saloon*, l'hôtel, la banque... on a déjà vu ça quelque part. A quand les mercenaires et les chasseurs d'Indiens ?

Même les plus mauvais *westerns* n'auraient pu imaginer pire scénario... En 1996, la

compagnie de Robert Friedland cédait ses parts à *Inco*, dont la fonderie de Sudbury (Ontario) est tristement célèbre pour être la première source de pluie acide du monde occidental. *Inco* traitera la roche extraite à Voisey's Bay dans une fonderie à Argentina, sur l'île de Terre Neuve, qui une fois en activité émettra plusieurs centaines (voire milliers) de tonnes de dioxyde de soufre par jour. Les courants marins ramèneront inexorablement cette pollution vers les eaux du Saint Laurent, sur le parcours de migration des saumons vers la rivière Moisie - qui venait d'être sauvée de la phase II du projet SM3 (voir p.16). Le gouvernement québécois qui voulait y favoriser la pêche au saumon risque fort d'avoir des surprises... Il ne devrait pourtant pas s'en étonner car il projette lui-même d'exploiter un gisement de nickel près de la Moisie. Le site convoité se trouve sur le territoire de chasse et de trappe attribué par les autorités à la famille innu

Mc Kenzie dans les années 50. Plusieurs compagnies minières réclament des droits de concession. A l'automne, Philomène Mc Kenzie (photo p.14) et ses fils ont occupé le site afin de revendiquer leurs droits sur le territoire. En réponse, le gouvernement a déclaré qu'il ne voyait pas « comment une mine pouvait gêner les activités traditionnelles des autochtones. » Quant au Conseil de bande, il a fait savoir que lui seul avait autorité pour négocier les droits territoriaux avec le gouvernement. Nul doute qu'il compte en tirer quelque bénéfice... Californie ou Nitassinan, or ou nickel, les Indiens ne semblent pas avoir plus de droits aujourd'hui qu'hier.

Caroline Grenot

Sources : Nitassinan News (06.95 et 01.97), Multinational Monitor (11.94), Innu Nation.

1 - Surnommé "l'affreux", Robert Friedland est à l'origine d'énormes catastrophes écologiques à travers le monde. S'arrangeant toujours pour vendre ses parts de société avant d'être poursuivi, il continue d'agir impunément...

2 - Inuk (Inuit, au pluriel) : Eskimo.

3 - Le Labrador fait partie de la province de Terre Neuve.

# L'unité des droits innuat

Alors que plusieurs articles publiés récemment dans la presse québécoise essaient de remettre en cause les droits territoriaux des Innuat, nous pensons qu'il est important de reprendre des extraits d'un discours de Jacques Kurtness, ex-négociateur du Conseil Attikamekw-Montagnais (1), prononcé lors du colloque "Autochtones et Québécois : la rencontre des nationalismes" (Montréal, 25-29 avril 95). Son témoignage montre à quel point la notion de droits autochtones est intimement liée à tous les aspects de la vie d'un peuple et ne peut être pleinement vécue que dans la liberté.

Pour les Innuat, les droits ancestraux comprennent les droits territoriaux. Le territoire inclut la terre, bien sûr ; mais aussi les eaux, et les airs. L'air est nécessaire pour respirer et l'eau pour se nourrir. Souvent, les droits territoriaux s'appliquent à des parties terrestres seulement. Mais les violations de nos droits ancestraux touchent l'eau, via Hydro-Québec, et l'air, via les vols à basse altitude sur nos territoires.

Il y a aussi les droits relatifs aux activités traditionnelles : les droits de chasse, de pêche, de cueillette... Les gens connaissent moins ce dernier. Mais c'est très important pour nous de cueillir les herbes médicinales. Le droit, aussi, de couper du bois pour se chauffer lorsqu'on est sur le territoire fait partie des éléments qui sont reliés aux activités traditionnelles. Depuis l'arrêt *Sioui* (2), on pourrait parler du droit de faire un feu et de boire du thé dans le bois. (*rites*). Ce sont des activités traditionnelles également.

Les droits linguistiques constituent un élément majeur pour les communautés où la langue est en voie de disparition. Une autre forme de droit, qui découle du précédent, c'est le droit à la toponymie. On ne se rend pas compte à quel point les noms du territoire ont été changés. Il y a les droits culturels, c'est-à-dire sur les sites, les lieux archéologiques et historiques, les aires de transmission culturelle, les cimetières, les lieux d'échange. Ce sont des droits qui nous apparaissent tous extrêmement importants puisqu'ils reflètent notre histoire et notre préhistoire.

Les droits religieux, quant à eux, concernent la préservation des lieux sacrés, des lieux de rencontre cérémonielle, des sites géographiques spirituels, des objets sacrés, des lieux thérapeutiques, des lieux des rêves et des visions. Ces lieux seront importants pour les générations futures, afin qu'elles connaissent leur culture. Il y a également des droits sur les lieux fréquentés par les espèces protégées ou en danger. Ce droit est lié à la notion de gestion du territoire. Les droits aussi sur les lieux des anciennes communautés et les lieux d'ennoyage. Toutes

les aires de régénération de la biodiversité sont extrêmement importants puisque, chez les autochtones, il y a identification au territoire et aux espèces. Quand une espèce disparaît, il y a une partie d'eux-mêmes qui disparaît (*ici, la voix de Jacques Kurtness se brise*).

## Autodétermination sur le Nitassinan

Il y a également les droits reliés au régime coutumier et traditionnel... ainsi que les droits collectifs et individuels, bien sûr. Et j'inclus dans ces droits, puisqu'il faut souvent le préciser, les droits des hommes et des femmes. Je ne voudrais pas non plus oublier le droit des enfants. Il est important qu'ils aient des centres de loisir, des centres communautaires, des centres également pour pouvoir comprendre leur culture.

Finalement je dirais que les droits ancestraux comprennent des droits de réparation pour atteinte à la dignité et des droits à la protection constitutionnelle.

En tant que peuple autochtone et souverain avant l'arrivée des Européens, nous nous

reconnaissons comme peuple ayant le droit de disposer de lui-même sur le Nitassinan. Ce qui inclut le droit à l'autonomie gouvernementale, dont l'exercice comprend notamment le pouvoir de détenir des organismes législatifs et judiciaires dûment constitués par le peuple innu. Il comporte la préservation de la langue, de la culture, de l'identité, des traditions, le maintien et le renforcement des liens avec sa terre, ses eaux, son environnement, afin de déterminer et de contrôler son développement selon ses propres valeurs et priorités et d'assurer son intégrité en tant que peuple.

Jacques Kurtness

Présentation et synthèse :

Sylvain Duez-Alesandrini et Caroline Grenot

Autochtones et Québécois : la rencontre des nationalismes, édition Recherches Amérindiennes au Québec, Montréal, 1995

1 - Conseil Atikamekw Montagnais : Organe politique créé en 1975 par les deux nations afin de pouvoir mieux défendre leurs droits territoriaux et culturels. Le CAM fut dissout en 1994.

2 - Voir *Nitassinan* n°23/24, page 37

Le bois, dernier espace de paix et de liberté. Evelyne St Onge à son campement d'été sur la rivière Matamek.



© Claude Gouin - Wicampi

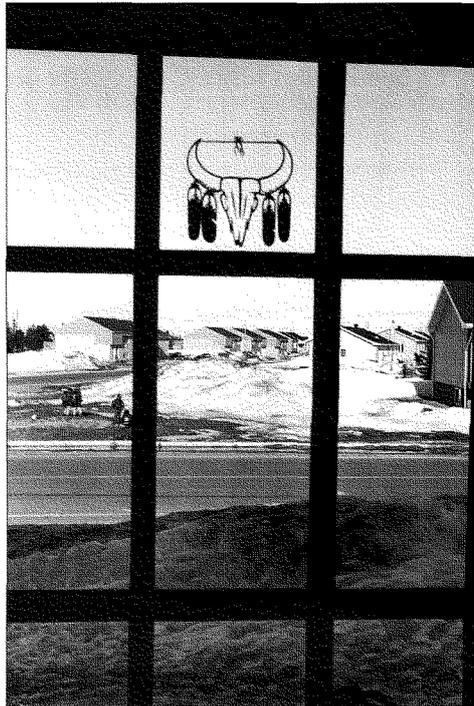
# Le silence des consciences

Le matin du 9 juin 1977, Moïse Régis et Achille Vollant, deux jeunes Innuat de Mani-Utenam, partent à la pêche sur la rivière Moisie... Quelques heures plus tard, leur canot est retrouvé vide à l'embouchure de la rivière. Leurs corps seront rejetés par la mer plusieurs jours après...

A cette époque (comme encore aujourd'hui) les Indiens sont victimes d'une campagne de dénigrement. On les accuse de vider les rivières et d'empêcher les activités des clubs de pêche sportive, nombreux sur la Moisie. De violents conflits opposent les agents de la conservation du ministère du Tourisme, de la Pêche et de la Chasse (MTPC) aux Innuat qui tentent de faire valoir leurs droits ancestraux. Sur la côte nord du Québec, comme partout, le racisme est le lot quotidien des Amérindiens. Dans ce contexte, la mort de Moïse et d'Achille est somme toute considérée par la population et les autorités québécoises comme une bonne chose ; puisqu'à la fin d'une enquête bâclée, la Sûreté du Québec (SQ) conclut à une noyade accidentelle due à l'état d'ébriété des victimes. Indignées par le résultat de cette enquête, les familles des victimes se tournent vers la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) du Québec afin de découvrir la vérité.

En 1979, après le refus du ministère de la Justice de rouvrir le dossier, la LDH publie un rapport accablant sur les circonstances de la mort de Moïse et Achille.

En effet, de nombreux témoignages avaient établi que les corps des jeunes Innuat portaient des marques évidentes de coups, pour l'un une blessure par balle, et qu'ils n'avaient nullement l'apparence habituelle de noyés. Malgré cela, le Coroner ne jugea pas nécessaire de procéder à l'autopsie. Lorsqu'il fut obligé de le faire, son rapport ne mentionna que quelques contusions post mortem ! Par ailleurs, le canot rouge des victimes montrait des traces très nettes de collision avec une autre embarcation. Or, pendant l'enquête de la SQ, une femme déclara avoir entendu, dans la nuit du 8 au 9 juin, des cris de détresse, à l'endroit même où, d'après leurs propres témoignages, les agents de la conservation étaient en faction. Le rapport démontre que le lendemain des faits, des employés du MTPC, entreprirent de repeindre à la hâte leur canot, loin des regards indiscrets. Malgré ces précautions, les agents de la Police Amérindienne avaient pu établir que celui-ci portait des traces de collision et de peinture rouge, étrangement similaire à la



La réserve de Mani-Utenam, vue de chez Marc Vollant.

couleur de l'embarcation des victimes, et que les rames étaient tachées de sang...

Le rapport de la LDH établit également que le canot des victimes fut racheté à la veuve Régis par un certain Jocelyn Turcotte, membre de la SQ alors chargé de l'enquête ! Tous les témoignages et pièces à conviction validant la thèse du double meurtre (dont le résultat négatif de l'alcotest pratiqué sur les victimes), ont été sciemment écartés du dossier. "L'incident" ainsi classé, les meurtriers pouvaient continuer d'agir en paix...

## Un racisme auto-légitimé

Mais, pendant l'été 1995, le cinéaste Arthur Lamothe dérange la quiétude des consciences en entreprenant le tournage d'une fiction sur la mort des deux pêcheurs. Puis, le 9 février 1996, *Radio Canada* consacre son émission télévisée *Enjeux* à cette affaire. Les nouveaux témoignages apportés à cette occasion renforcent la thèse de la LDH. On apprend notamment que le rapport de la Police Amérindienne n'a jamais été porté au dossier de la SQ. L'agent autochtone qui avait été chargé de l'enquête a été par la suite victime de sévères critiques, si bien qu'il a dû abandonner le dossier.

M. Thérault, agent de la conservation, déclare que certains de ses collègues étaient notoirement violents et qu'on entendait souvent des discours tels que : « Au champ de pratique, on ne devrait pas tirer sur des cibles. On perd notre temps. On devrait décimer certaines populations. » A l'époque, il avait été chargé par ses supérieurs d'acheter la peinture destinée à camoufler les traces sur le canot et fut extrêmement troublé lorsqu'il apprit la mort des deux Innuat quelques jours plus tard. Par la suite, il a été muté dans le grand nord par le ministère... Quant à l'avocat Benoît Tremblay, agent saisonnier du MTPC sur la Moisie en 1977, il déclare que les jeunes qui arrivaient n'étaient pas formés à leur métier et que « les instructions venaient des plus vieux qui disaient : "(si tu vois) un caouish (1), embarque-le dans le (camion), fais ci, fais ça avec"... » Il se souvient également avoir entendu, après la découverte des victimes, deux agents de la SQ déclarer : « Ne vous inquiétez pas, on va arranger ça. » Il conclut son témoignage par ces mots : « On ne voulait pas faire l'enquête. (...) Deux vauriens se font tuer et il faudrait qu'on accuse un membre honoré de la société québécoise... C'est impensable dans la tête des enquêteurs qui sont tous blancs et francophones. » Grâce à ces révélations, le ministère de la Justice à enfin accédé à la demande des familles de rouvrir le dossier. Fin 1996, le rapport d'enquête a été déposé sur le bureau du procureur... Vingt ans après les faits, la justice devra non seulement trouver les coupables, mais il lui faudra également répondre à plusieurs questions embarrassantes : Qui avait intérêt à étouffer l'affaire et pourquoi ? Le gouvernement québécois cautionne-t-il le racisme et la violence à l'égard des Amérindiens ?

Caroline Grenot

Sources : Regroupement de Solidarité avec les Autochtones, Ligue des Droits et Libertés du Québec (ex LDH).

1 - Terme insultant utilisé par certains Québécois pour qualifier les Amérindiens, équivalent de "bougnoles" en France.

# Maikan, "le loup blanc"

Les Innuat l'appellent Maikan ("le loup"), les Québécois "notre plus grand cinéaste" ou "le maudit français", selon le sujet qu'il aborde dans ses films. Il faut dire qu'Arthur Lamothe, débarqué de sa Gascogne natale en 1953, a très vite utilisé le cinéma comme moyen de dénoncer la dépossession et le génocide des premiers habitants du Québec. A l'exception de quelques films, la majeure partie de son œuvre s'attache à décrire les traditions du peuple innu, à travers des témoignages d'une qualité rare. En octobre dernier, le Festival du Film Québécois de Blois lui rendait hommage et présentait son dernier film, *Le Silence des fusils*. C'est à cette occasion que Nitassinan l'a rencontré...

**Nitassinan - Comment avez-vous rencontré les Innuat ?**

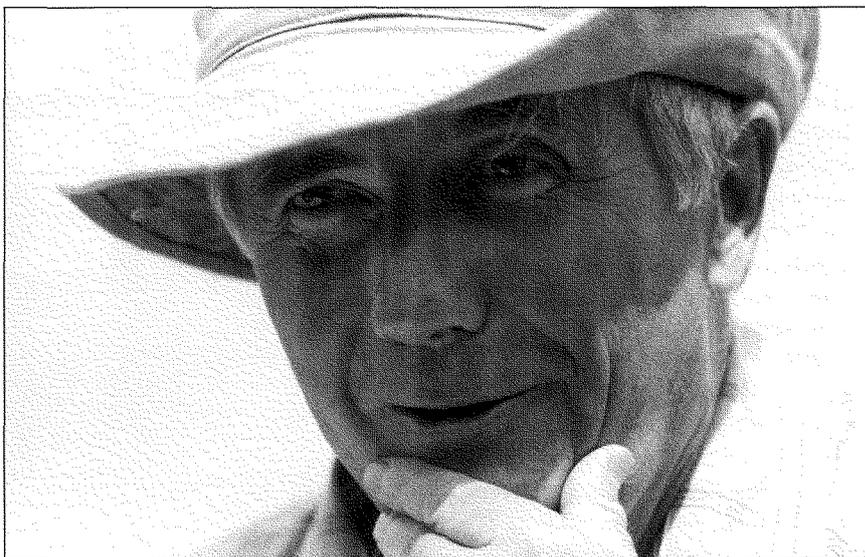
Arthur Lamothe - Cela c'est fait le plus simplement du monde... De toute façon, je connaissais les Indiens depuis mon arrivée au Québec en 1953. A cette époque j'étais bûcheron en Abitibi. Sur le camp où j'étais, il y avait des Algonquin qui bûchaient séparés des Blancs, ils étaient là avec leurs femmes et leurs enfants. J'ai été impressionné parce qu'ils avaient encore une culture, leur langue, qu'ils avaient une dignité... En 1963, j'ai fait mon premier film : *Bûcherons de la Manouane*.

Puis je suis allé à Sept Îles ; j'avais un ami là-bas qui était de mon village. D'abord la Gaumont m'avait demandé de faire un film sur le train qui allait de Sept Îles à Shefferville. Là, j'ai parlé des Indiens... Il y avait des mines au Labrador, puis on a créé la réserve de Shefferville pour enlever les terres aux Indiens et les exploiter. L'amitié avec les Innuat est née avec *Le Train du Labrador*. Je leur avais laissé une copie du film et le curé la projetait tous les dimanches après-midi dans l'église. Ils allaient le voir et le revoir... Et le chef m'a dit : « Tu as dit ce que nous on veut dire ». Il n'y a eu aucun problème de rapport entre nous. J'avais la chance d'être paysan, de savoir planter une tente, manier la hache, etc. Ce genre de choses joue beaucoup.

**N. - A ce propos, que pensez-vous du fait qu'on vous qualifie de cinéaste-ethnologue ?**

A. L. - Ça me fait chier !... Je ne suis pas un ethnologue ! Je suis cinéaste, je fais des films et j'ai des relations d'amitié avec les Indiens, c'est tout.

**N. - Après, vous avez continué à faire des films avec les Innuat...**



Arthur Lamothe pendant le tournage de *Silence des fusils*.

A. L. - Ensuite, j'ai fait un film sur la dépossession. Je voulais vraiment faire un film sur ce thème, mais ça a été très dur parce que *Radio Canada* ne voulait pas. Un jour, j'ai eu le choix entre deux séries que je leur avais proposées : une sur l'homme québécois, à partir de poèmes de Gaston Miron (1) sur la dépossession, et l'autre sur les Indiens. *Radio Canada* a choisi la deuxième parce que s'ils avaient fait un film sur les Québécois ç'aurait été considéré comme séparatiste et cela aurait entraîné des problèmes politiques ! Alors qu'avec les Indiens, pas de problème puisque ça parlait de légendes... J'avais dit à *Radio Canada* que le projet était clair, que c'était sur la dépossession, mais bon... C'est devenu la série *Carcajou ou le péril blanc*. Le parallèle entre le Carcajou et l'homme blanc vient d'une phrase de Jean Baptiste Ashini (Innu de Shefferville) qui dit « Le carcajou, il détruit pour le plaisir de détruire »... C'est exactement ça ! Il y a eu aussi *Ninan Nitassinan*, c'est un film très important. Je l'ai fait avec Mathieu André et d'autres Aïnés... L'histoire est toujours écrite par les conquérants. Par exemple, l'histoire du Mexique part de Cortes, pour le

Pérou c'est Pisaro etc. Mais il y a également au Mexique des récits qui ont été récoltés par les Maya, les Aztèques... Là c'est l'inverse ! Moi, j'ai fait *Ninan Nitassinan* (ce qui veut dire : "notre terre à nous") dans cet esprit là, c'est la vision des Innuat de l'arrivée des Blancs sur leur territoire, du premier contact. L'arrière-grand-père de Mathieu André a reçu les premiers voyageurs qui voulaient entrer au Labrador, il dit des choses très précises...

**N. - Cela a dû être difficile de faire accepter ces films au début. Comment ont-ils été reçus au Québec ?**

A. L. - Non, à ce moment là (NDLR : dans les années 60-70) mes films étaient assez bien acceptés. Certains ont suscité beaucoup d'intérêt, il y a eu des salles pleines à Montréal, j'ai même eu le *prix de la critique québécoise*. Mais la télévision refusait de les diffuser. Ensuite j'ai eu des prix à l'étranger et ils ont fini par passer mes films. Ça a eu pour effet de faire connaître les Indiens auprès des Québécois, c'était très positif. Mais il y a eu la crise d'Oka... Depuis c'est

explosif ! On a beaucoup diabolisé les Mohawk. Les Indiens sont devenus les méchants, ils sont tous englobés dans la même catégorie : « Tout indien est un sauvage » !

**N. - Le Silence des fusils, votre dernier film est sorti au Québec il y a quelques mois. J'imagine qu'il n'a pas eu que des échos favorables...**

A. L. - Non ! Enfin à Sept Îles, je n'ai pas su, je suis allé le présenter là bas, il y avait quelques Blancs mais ils étaient minoritaires. Tout ce que je sais c'est que j'ai été cambriolé en même tant que le réalisateur de l'émission *Enjeux* (2) et que la journaliste qui avait fait les interviews. Cette dernière a même eu les roues de son auto dévissées ! Un film de fiction fait beaucoup plus de bruit qu'un documentaire, les gens sont plus apeurés. Les critiques à Montréal ont essayé d'enterrer mon film. Nous avons envoyé une réponse, mais la presse ne l'a pas publiée, prétendant que j'avais exagéré les faits et qu'on aurait dû attaquer le Club (3). En somme, c'était la faute des Américains et non des Québécois. Il y a quelques années, j'avais fait un documentaire sur l'affaire dont je me suis inspiré pour *Le Silence des fusils*. *Radio Canada* avait refusé de le diffuser, ils m'avaient dit : « C'est le point de vue des Indiens, on ne peut pas le passer tel quel. Il faudrait un film contraire. »

**N. - Justement, pensez-vous qu'on fait mieux passer la vérité par le biais de la fiction ou du documentaire ?**

A. L. : Dans ce cas précis, j'y suis mieux arrivé par la fiction. Mais parfois le documentaire est irremplaçable, on capte des choses qu'on ne peut pas montrer dans une fiction. Par exemple *Ninan Nitassinan*, il fallait que ce soit un documentaire... Tout ce que j'ai fait avec Marcel Jourdain (Innu de Mani Utenam) et d'autres Anciens, là le documentaire est irremplaçable...

**N. - Le Silence des fusils a eu un effet concret sur la réalité. Après sa sortie l'enquête sur la mort des deux jeunes innuats a été réouverte, n'est-ce pas ?**

A. L. - Oui. Je ne sais pas vraiment ce qui est arrivé. Toujours est-il que ça a débouché sur une enquête sur la police, la Sûreté du Québec.

**N. - Pensez-vous que cela puisse déclen-**

**cher un scandale politique au Québec ?**

A. L. - Non...

**N. - J'ai lu dans la presse québécoise que l'affaire pouvait atteindre le parti politique en place à l'époque...**

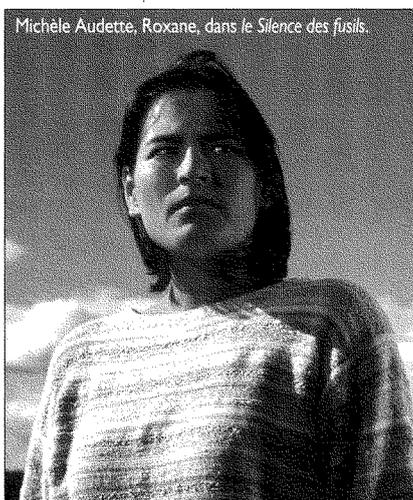
A. L. - Oui, c'est possible. On m'avait dit que Marc André Bédard (4), qui était ministre de la Justice à l'époque, s'était opposé à l'ouverture d'une enquête parce qu'il craignait une grève générale de la Sûreté du Québec. C'est possible parce que Jocelyn Turcotte, le policier qui avait étouffé l'affaire, est devenu ensuite Président du syndicat des policiers... Il a démissionné après la sortie du film. Il y a une autre personne, qui avait étouffé l'affaire à Sept Îles, qui est devenue juge... Je ne me souviens plus de son nom. Mais de toute façon, cette affaire n'est pas si connue au Québec.

**N. - Vous avez dit qu'une telle affaire ne pourrait plus arriver de nos jours. Le pensez-vous vraiment ?**

A. L. - Difficilement, parce que les Indiens font un peu peur aujourd'hui. Ils ont des contacts, il y a des journalistes qui les soutiennent. Cela a changé depuis 1977. Les Indiens sont mieux organisés. Par exemple, les familles des victimes ont des avocats et maintenant elles demandent une enquête publique.

**N. - Concernant la question de l'indépendance, pensez-vous qu'il y a une chance pour qu'on voie un jour deux souverainetés coexister au Québec ?**

A. L. - Ah !... Régler le problème des Indiens est une condition préalable à l'indépendance. Il faut leur accorder le droit à la terre. Ils



Michèle Audette, Roxane, dans le Silence des fusils.

## L'histoire

Jean Pierre Laffond (Jacques Perrin) est un biologiste de Montréal d'origine française. Suivant la migration des baleines, il se retrouve à l'embouchure de la rivière Nabessipi, près de la réserve de Nutameham. Il va rencontrer les Innuat, notamment Roxanne (Michèle Audette) dont il tombe amoureux. Le frère de celle-ci et un de ses compagnons disparus depuis deux jours sont retrouvés morts sur la plage. La police conclut à une noyade accidentelle, mais les Innuat sont persuadés qu'ils ont été assassinés par les gardes-pêche...

Sur fond de "guerre du saumon", Jean Pierre Laffond se retrouve plongé dans un milieu qu'il ignorait totalement. Peu à peu, il découvre la vie des Innuat, mais aussi le racisme, la violence, les injustices qu'ils subissent quotidiennement. Il finira par s'impliquer et voudra, à tout prix, découvrir la vérité.

ne demandent pas Montréal ! Il y a des moyens de s'entendre... Les Innuat en particulier demandent à être associés au développement, ils veulent aussi être indemnisés pour les terres et les cimetières qui ont été noyés par les barrages. Il faut arriver à une entente, trouver les moyens juridiques. Il suffit d'avoir la volonté et on trouve les solutions. Mais pour l'instant, il n'y a que des paroles ! Il y a certes quelques "péquistes" (4) qui sont favorables au dialogue, mais la majorité est contre. Je pense que le gouvernement devrait se dépêcher d'agir avant que les conflits ne s'enveniment... Une crise d'Oka bis, ce serait terrible.

**N. - Revenons au Silence des fusils, vous avez reçu des menaces pendant le tournage ?**

A. L. - Oh ! j'en ai reçu des menaces, ce n'est pas la première fois ! A Natashquan, les Blancs disaient dans la taverne qu'ils allaient nous tirer dessus... Mais ils n'ont rien fait.

**N. - Cela m'amène au personnage de Jacques Perrin. Il est français, il est là au moment des événements, il dérange... Ça vous ressemble beaucoup, non ?**

A. L. - Oui ! Oui ! Mais au départ, j'étais plus militant que lui. Lui, il veut être

neutre, il ne veut pas de problème, il est biologiste ! C'est son fils qui l'entraîne...

**N. - Mais très vite il est mêlé à l'affaire et on le traite de "maudit français !" , on lui conseille de rentrer chez lui, etc. C'est ce qu'on a dû vous dire...**

A. L. - Ah oui ! On m'a dit des choses pires, mais ça, je ne l'ai pas mis dans le film. Par contre je ne me suis pas fait tirer dessus comme lui. C'est la fiction !

**N. - Qu'est-ce qui vous a le plus marqué la première fois que vous êtes monté sur le territoire avec les Innuat ?**

A. L. - C'est la pensée indienne, la religion aussi, par rapport à la terre, aux arbres, au sol... Ils respectent les animaux. Les Indiens n'ont pas la notion de monde pyramidal où l'homme est en haut. L'homme et les animaux sont sur le même plan. Le respect de la nature est toujours inscrit dans ce qu'ils pensent, ce qu'ils disent, ce qu'ils font.

**N. - Aujourd'hui, quels sont vos projets ?**

A. L. - Je vais continuer à faire des fictions. Pour les documentaires, maintenant les Indiens ont des caméras, c'est à eux de faire leurs films. Je prépare donc une fiction sur la Gascogne pour

La rivière Moisie, "Mistashipu". Au fond, le club Adams près duquel Moïse et Achille ont été assassinés en 1977. Les Indiens n'ont pas le droit de pêcher à cet endroit.



© Claude Gouin - Wicapij

l'année prochaine, et un jour, je voudrais faire une grande fiction sur Louis Riel (5). Je l'ai en tête depuis longtemps. Ce sera une co-production avec la France, le Mexique et le Canada. Il y aura des chevaux et des batailles...

**N. - Nous sommes impatients de voir ce film... Merci, Arthur Lamothe.**

*Entretien réalisé (le 29 octobre 96) et mis en forme par Caroline Grenot. Certaines remarques et une question, jugées complémentaires, sont extraites d'un entretien accordé à Claude Gouin pour Radio Grési Vaudan (avril 96).*

*Le silence des fusils* sera diffusé sur France 3 à l'automne 97. Pour confirmation, contacter le service de programmation des fictions.

1 - Poète québécois (mort en 1928). Indépendantiste convaincu, il avait fait de sa poésie la voix des revendications du peuple québécois.

2 - Emission télévisée (Radio Canada) du 9 février 1996 ayant apporté de nouveaux témoignages qui confirment la thèse du double meurtre (voir p.21).

3 - Il s'agit du *Club Adams*, club de pêche sportive appartenant à des Américains, situé sur la rivière Moisie, près de Mani-Uténam. Il était au centre du conflit qui a entraîné la mort des deux jeunes pêcheurs innuat en 1977 (voir p.21).

4 - Membre du Parti Québécois, parrain politique de Lucien Bouchard (actuel Premier ministre du Québec).

5 - Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les Métis, conduits par Louis Riel, se révoltèrent contre les conditions d'accès à la propriété de la terre qui favorisait largement les immigrants blancs. En 1889, Riel établit un gouvernement provisoire dans le Manitoba avant de devoir fuir aux États-Unis. De retour d'exil en 1884, il mena la grande révolte des Métis du Saskatchewan et remporta la bataille de Duck Lake avant que sa petite armée de 150 hommes ne soit écrasée à Batoche par plus de 8000 soldats suréquipés envoyés par Ottawa. Il fut pendu en 1885.

## V.O. innu !

Fiction ou documentaire, Arthur Lamothe a toujours respecté les Amérindiens. Jamais de cliché ni de projection de fantasmes. Il a depuis trente ans transmis une vérité simple, mais ô combien éloquente. Pour *le Silence des Fusils*, il a tenu à s'entourer de conseillers innuat. L'authenticité a été vérifiée par eux à toutes les étapes, et un grand nombre de femmes et d'hommes de Mani-Uténam ont assuré la création des décors, tentes, canots, divers ustensiles, costumes, etc. Une dizaine de comédiens innuat sont venus de Mani-Uténam, Uashat, La Romaine, Natashquan et Shefferville pour assurer les rôles principaux, dans leur langue. C'est le cas notamment de Michèle Audette, qui fait des débuts très remarquables au cinéma. On retrouve aussi l'authenticité dans le scénario car, bien qu'Arthur Lamothe se soit inspiré de plusieurs faits divers, on ne peut s'empêcher de remarquer la précision avec laquelle il relate les circonstances réelles de la mort, en 1977, de deux jeunes pêcheurs innuat, Moïse Régis et Achille Vollant. Le tournage du film a d'ailleurs suscité beaucoup d'émotion parmi les habitants de Mani-Uténam. Il a ravivé des souvenirs douloureux, mais les familles des victimes considèrent *Le Silence des Fusils* comme un hommage à Achille et à Moïse et elles espèrent qu'il contribuera à leur rendre justice.

C.G.

# AUTOportrait

Rita Mestokosho est originaire de Mingan. L'une des rares poétesses amérindiennes du Québec à avoir été publiée, elle décrit, à travers une poésie intimiste, sa vie et celle du peuple innu...

*J'ai écrit mon premier poème à seize ans. J'ai commencé à écrire pour trouver des réponses. Je me demandais qui j'étais, jeune étudiante innu qui empruntait un chemin différent de celui de ses parents et de ses grands-parents. Comment pouvais-je rester innu en vivant différemment ? Quand je fouillais dans les livres des bibliothèques, tout ce qui était écrit me semblait faux, ou très romancé, parfois même méchant. Cela m'a révoltée et un jour je me suis dit, s'il y a des gens qui doivent écrire, ce sont ceux qui vivent les choses. A partir de ce moment-là, c'est comme si toute l'énergie que j'avais gardée en moi s'était libérée.*

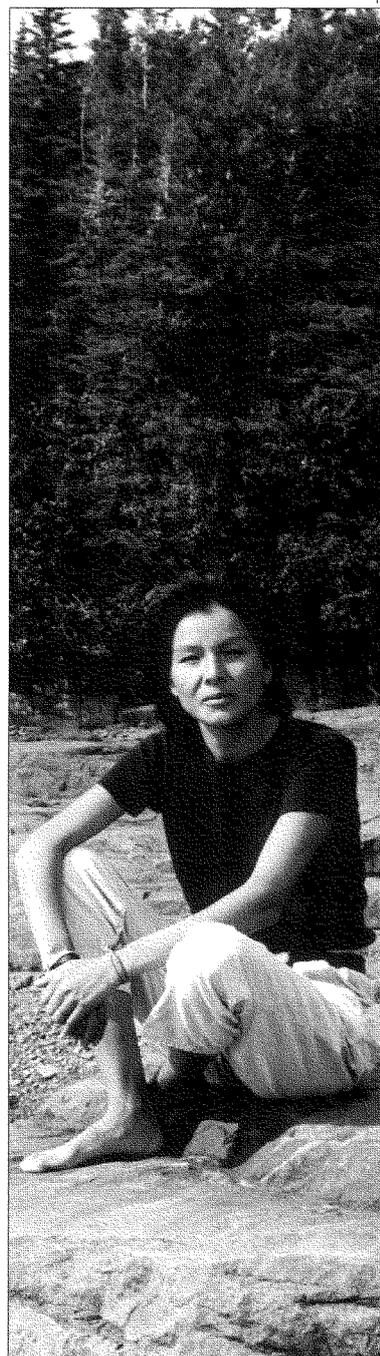
*Par la suite, j'ai eu ma période noire où je me suis laissée aller à bien des excès, j'ai dérivé un moment au grès de la vie, et même l'idée de mourir m'a séduite. J'ai mis tout cela sur papier. C'est l'écriture qui m'a permis de retrouver mon équilibre. Cela fait maintenant dix ans que j'écris sur tout ce que je vis en tant que femme, en tant qu'Innu, en tant que mère. Mais ce qui me guide, c'est la Terre Mère... Ici, dans les réserves, on est enfermé, comme en prison. Nos pensées ne peuvent pas voyager librement. Mais en forêt, nos pensées voyagent... C'est en forêt que la tradition reprend vie véritablement... Les Aînés détiennent un savoir très riche, mais ils parlent peu. Alors quand ils parlent, il faut écouter, être attentif. Quand j'étais jeune, je me demandais comment retenir tout cela ? C'est peut-être cela aussi qui m'a poussée à écrire. Mon poème Douleur éclose explique ce que les Aînés ont pu ressentir, ce qu'ils ont perdu quand on leur a pris leurs enfants pour les enfermer dans des pensionnats. Je ressens cette douleur, ils nous l'ont transmise. C'est un lourd bagage, encore plus lourd aujourd'hui, car l'environnement dans lequel nous vivons est très agressif. Mais la poésie est une bonne mémoire... Au début, mon entourage me disait : « C'est triste ce que tu écris ». Ce que je ressentais, c'est que le peuple innu n'avait pas pu extérioriser cette tristesse. Il l'avait gardée trop longtemps. J'ai découvert que c'est en lisant ma poésie que je la faisais vraiment partager. Je me sens poussée à le faire, c'est comme un devoir envers les miens...*

## Rita Mestokosho

*Portrait réalisé à partir de deux entretiens (pour Rencontres, printemps 96 par Gilles Chamuel et pour Radio Grési Vaudan par Natacha Boukevitch).*

*Mise en forme : Caroline Grenot.*

*Rita Mestokosho, Comment je perçois la vie, grand-mère, Editions Piekuakami, Lac Saint Jean -1995*



## Quelques éléments filmo-bibliographiques

- Plusieurs films d'A. Lamothe sont disponibles, sous certaines conditions, à l'Office National du Film du Canada (5 rue de Constantine, Paris 7<sup>e</sup> - tél. 01 44 18 35 40 - fax. 01 47 05 75 89) - *Poussière de Caribou*, de J.J. Doya : entre tradition et modernité, témoignages d'Innuat de plusieurs communautés (*Rhapsode productions*, 9 rue du Tranvaal, Paris 20<sup>e</sup>) - *Hunters and Bombers*, de H. Brody et N. Markham : sur les vols à basse altitude au Nitassinan. Co.prod. *National Film Board Office, Atlantic Centre & Nexus TV* (cf. ONFC Paris).  
- *Aitnanu, vie quotidienne d'Hélène et William Mathieu Mark* de S. Jauvin : textes et photographies N&B, éd. Libre Expression/Musée Canadien des Civilisations (1993) - *Je suis une maudite sauvagesse* de

An Antane Kapesch (Aînée de Mani-Utenam) : en français/innu, éd. des Femmes/éd. Léméac (1982) - *Qu'as-tu fait de mon pays ?* de An Antane Kapesch, Les Editions Impossibles (1979) - *Le Langage de la chasse* de R. Dominique : récit autobiographique de Michel Grégoire (Innu de Natashquan), Presse de l'Université du Québec (1989) - *Monsieur Mathieu Mestnapu André, trappeur, chasseur* : autobiographie en français/innu, éd. Eno/Bibliothèque Nationale du Québec (1984) - *Les barrages hydro-électriques en territoire montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes*, in *Recherches Amérindiennes au Québec*, Vol. IX n°4 (1980) -

La plupart de ces livres, ainsi que ceux cités en fin d'articles, sont disponibles (ou peuvent être commandés) à la Librairie du Québec, 30 rue Gay Lussac, Paris 5<sup>e</sup>. tél. 01 43 54 49 02 - fax. 01 43 54 39 15.

# La longue épopée des Arawak de Guyane

Les Tainos sont l'un des peuples rencontrés par Christophe Colomb aux Antilles en 1492. Leurs communautés vivaient également sur le continent, dans la région actuelle des Guyanes, où ils sont connus sous le nom d'Arawak. Errant d'île en île, fuyant jusqu'en Floride l'invasion espagnole et l'esclavage, en butte à des tribus hostiles, les Tainos se sont trouvés bien près de l'extinction, mais ils n'ont pas disparu. (1) Comment, aujourd'hui, les communautés arawak de Guyane française vivent-elles les problèmes de la société moderne ? Par quels moyens peuvent-elles reconquérir, au moins en partie, leur économie, leur langue, leur religion traditionnelle ? L'association Cayenno pose la question à l'échelle du village de Matoury et tente d'apporter des réponses.

Les Indiens arawak de Guyane "française" se nomment eux-mêmes "lokonong", ce qui signifie "qui ont une forme humaine". Ils sont, comme les autres Indiens, originaires d'Amérique du Nord, venus de Mongolie septentrionale par le Déroit de Béring.

La plupart des Arawak vivait dans les îles des Caraïbes, Haïti, Trinidad, Cuba, la Guadeloupe, la Martinique, etc., tandis que d'autres vivaient sur le continent, au Venezuela, dans les Guyanes et jusque dans l'État brésilien d'Amapa. Quand les premiers Européens sont arrivés au Brésil et dans ce nous appelons aujourd'hui la Guyane française, les Arawak qui habitaient ces régions les ont abandonnées pour aller vers le nord, en mer des Caraïbes.

Ils ont fait la guerre aux Galibi (Kaliña) qui tuaient les hommes mais capturaient les femmes et les enfants pour les exploiter dans les plantations de manioc. Les Espagnols voulaient les forcer à extraire l'argent dans les mines, mais les Arawak refusaient de travailler sous terre. Ils ne creusaient le sol que pour enterrer leurs morts.

## Un peuple déplacé

En 1710, ils abandonnèrent les îles Caraïbes pour le Venezuela et la Guyane. Recherchant la sécurité, ils remontèrent les fleuves et fondèrent plusieurs villages, qu'ils devaient souvent abandonner à la suite de querelles familiales ou quand le poisson et le gibier se faisaient rares. En Guyane française, ils établirent des villages arawak sur le Maroni, qui marque aujourd'hui la frontière avec le Surinam (ex-Guyane hollandaise). En 1950, les scieries attirèrent une main-d'œuvre indigène nombreuse vers la zone-centrale de la côte. En 1956-58, une partie de ce groupe s'installa à Matoury, où le gou-

vernement français lui accorda un territoire près de l'aéroport de Rochambeau. Suite à la chute d'un avion, l'armée avait déboisé le site qui était sous la protection de la Commission nationale des forêts. Le territoire avait ensuite été placé sous une autre autorité gouvernementale qui avait accordé aux Indiens un bail de 30 ans, à l'expiration duquel la terre devait être donnée définitivement aux Indiens.

Dans notre village de Matoury, appelé Sainte Rose de Lima (d'après une sainte indienne du Pérou), la population est à 90 % arawak, 10 % étant non-indienne. Le village compte environ 130 personnes, dont 60 % sont

français et 40 % viennent du Surinam.

Certains ont un permis de résident pour trois ans ou plus. Leurs enfants vont à l'école avec les autres enfants de Matoury, grâce au ramassage scolaire. Sept ou huit familles ne possèdent pas de titre de résidence et il leur est très difficile de rentrer au Surinam afin d'obtenir un passeport et un visa pour revenir en Guyane.

## Électricité, alcool et R.M.I.

Ils n'ont pas le droit de travailler et ne reçoivent aucune aide sociale. Leurs enfants connaissent de grandes difficultés scolaires parce que chez eux on ne parle que le Sranan Tongo, la langue du Surinam. À l'école, ils doivent parler français et leurs parents ne peuvent les aider à faire leurs devoirs. Le problème est souvent le même pour les autres enfants, mais comme leurs familles sont en Guyane française depuis plus longtemps, ils ont déjà appris la langue. La langue arawak est encore parlée par cinq ou six personnes, qui ne l'ont pas transmise à leur enfants.

Notre organisation prépare un livre pour l'enseignement de la langue arawak, d'après un ouvrage publié par une organisation arawak installée aux Pays-Bas. Notre présidente, Madame Visser, travaille avec Madame Marie-France Patte du Centre d'Etudes des langues indigènes d'Amérique (2), dépendant du CNRS. Ce livre devrait être bientôt publié et sera disponible pour le grand public.

Environ 30% des hommes du village travaillent comme conducteurs de machines pour différentes entreprises. Les autres font des "petits boulots" et sont privés de sécurité sociale. La plupart d'entre eux reçoivent une aide sociale sous une forme quelconque

Représentant des Amérindiens de Guyane à l'Assemblée nationale en juin 1996 (voir Nitassinan n°45)



© Sylvain Duez-Alesandrini

(RMI, etc.). Depuis un an, certains jeunes hommes ont un contrat avec le gouvernement pour le débroussaillage du village et des zones boisées qui l'entourent.

Le village a été raccordé au réseau électrique en 1982 et maintenant tout le monde a un réfrigérateur, un téléviseur et un magnétoscope. Certains ont des voitures achetées à crédit, dont ils doivent payer les traites chaque mois. L'argent restant est utilisé pour acheter la nourriture et de l'alcool. Le pire problème, pour les Arawak, c'est que lorsqu'ils ont commencé à boire, ils ne s'arrêtent plus. Il faut dire qu'il est très facile de se procurer de l'alcool. Quand ils sont ivres, ils veulent conduire des voitures ou des motos, et plusieurs ont déjà trouvé la mort de cette façon.

Les victimes des parents qui boivent, ce sont les enfants qui vont à l'école sans vêtements convenables et sans bonnes chaussures. Quand à seize ans, ils quittent l'école, ils



commencent à chercher du travail et ils se mettent à fumer et à boire comme leur parents.

On pourrait en partie améliorer la situation en créant des ateliers pour fabriquer de l'artisanat indien. Cette forme d'art peut être enseignée par les Anciens, des Amérindiens venant aussi bien du Surinam que de Guyane. Pour les femmes, nous pensons à des ateliers de couture afin qu'elles puissent fabriquer leurs propres vêtements et travailler ensuite pour des boutiques ou des entreprises. Dans ce cas, nous devrions ouvrir une crèche où l'on s'occuperait des enfants les plus jeunes et où ils pourraient apprendre le français et l'arawak.

Pour les hommes qui ne trouveraient pas à s'employer dans ces ateliers, nous espérons créer une entreprise de production maraîchère. Si la production excède les besoins du village, ils pourraient vendre le surplus aux boutiques et aux restaurants de Matoury. Les hommes qui savent bâtir des maisons pourraient être employés à la construction d'un nouveau village. L'aéroport doit s'étendre et nous devons choisir un nouveau site, qui ne devra pas être trop loin de Matoury.

# GALERIE URUBAMBA

## L'ART INDIEN DES AMERIQUES

LIVRES \* MUSIQUE \* MATERIAUX POUR INDIANISTES \* OBJETS

### STAGES

MARS : INTRODUCTION AU CHAMANISME - MAI : MOLAS

### NOUVEAU CATALOGUE 1997

30FF remboursés avec 1<sup>er</sup> achat

4, rue de la Bûcherie 75005 Paris

Tél: 01.43.54.08.24 Fax: 01.43.29.91.80  
mardi-samedi 14-19:30

La plupart des Arawak sont catholiques, mais 10 % seulement vont à l'église. Presque tous les enfants vont au catéchisme, cependant ils n'y retournent plus une fois qu'ils ont été confirmés. Certains de ceux qui viennent du Surinam appartiennent à l'Église évangélique. Leurs prêtres les incitent à abandonner toutes leurs pratiques traditionnelles. Les Indiens catholiques utilisent toujours les médecines traditionnelles et ont des relations régulières avec les bons et les mauvais esprits présents dans les arbres et autres végétaux, ainsi que dans certains objets.

### Une religion qui respecte la nature et l'Homme

Il y a encore parmi nous des Témoins de Jéhovah. La maison où ils se réunissent est très près du village. Toutes ces religions encouragent les gens à cesser de boire et de fumer, ce qui est très bien. Mais, malheureusement, ceux qui y sont engagés ne se sentent plus Indiens et perdent le contact avec leur culture et leur peuple. Tant qu'ils demeurent au sein d'une religion, il n'y a pas de problème apparent, mais s'ils veulent la quitter, ils rencontrent alors des difficultés et sont souvent rejetés par le reste de la communauté amérindienne.

Nous avons besoin de redécouvrir les nombreux aspects positifs de l'ancienne foi et de la religion amérindienne, rejetées récemment dans l'ombre. L'ancienne religion respectait la nature et l'homme. Les diverses religions venues d'Europe et d'Amérique du Nord ne nous ont apporté que la haine et la guerre. C'est ce que nous pouvons observer partout dans le monde.

Les questions qui se posent aujourd'hui sont les suivantes : Que pouvons-nous apprendre des peuples indigènes d'Amérique ? Com-

ment peut-on les aider à ajuster leurs modes de vies au monde moderne ? Nous, Amérindiens, ne devons pas le faire à la manière des Européens, mais en nous inspirant des leçons que nous ont apprises nos grands-pères et nos grands-mères.

*Ursula Visser, avril 1996*

*Traduction : Monique Hameau*

*A.C.S. Cayenno, n°16 Village Amérindien "Sainte Rose de Lima", PK 7-RN2 - 97351 - Matoury - Guyane Française*

1. Relire *Nitassinan* n° 44.
2. 44 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris - fax : 01-45-81-19-16

*M. Duverger, anthropologue spécialiste de la Mésoamérique, a été nommé recteur de la nouvelle académie de Guyane. Il a décidé la mise en place des programmes d'éducation bilingue et biculturelle au sein des communautés amérindiennes.*



Société

# Le mystérieux exil des Anasazi

Les Anasazi (1), ancêtres des Indiens pueblo, abandonnèrent leurs villages de pierre sur le plateau du Colorado pour des raisons qui demeurent obscures. On pensait jusque-là que la sécheresse avait été la cause de leur exil, à la fin du treizième siècle. Mais une nouvelle théorie se fait jour depuis quelques années et les archéologues se demandent de nouveau ce qui a bien pu causer la chute de l'empire anasazi dans le sud-ouest américain.

« Plus personne ne parle de grande sécheresse », affirme Linda Cordell, professeur d'anthropologie à l'université du Colorado et directrice du musée d'histoire naturelle de Boulder. « Le mystère des Anasazi reste entier. » Les études climatiques ont convaincu bon nombre d'archéologues que la sécheresse n'avait pas été suffisamment rude pour expliquer à elle seule l'exode massif et soudain des Anasazi(1).

A cette époque, des dizaines de milliers de personnes ont fui vers les mesas hopi du nord-est de l'Arizona, les terres zuni à l'ouest du Nouveau Mexique

et les dizaines de villages du bassin du Rio Grande. Des études récentes ont démontré que l'exode avait commencé avant la sécheresse. D'autre part, les Anasazi avaient survécu à de nombreuses sécheresses dans le passé sans pour autant s'exiler. Pourquoi celle de la fin du treizième siècle les a-t-elle décidés à abandonner les communautés qu'ils avaient mis tant de temps et d'efforts à bâtir ?

« La sécheresse fut peut-être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », commente John Ware, archéologue au musée du Nouveau Mexique, à Santa Fe. « Mais ce n'était pas une raison suffisante en soi. » D'aucuns disent que c'est la guerre qui a provoqué la chute des Anasazi ; cela va à l'encontre de l'idée reçue que l'on se fait d'eux, celle d'un peuple de fermiers et d'artisans pacifiques. Ils se seraient donc entredéchirés, traversant une crise religieuse aussi sanglante que celle qu'a connue l'Europe des hérésies au Moyen-âge.

Certains archéologues pensent que les Anasazi furent attirés vers le sud par une nouvelle religion. Il semblerait qu'ils aient abandonné leurs croyances. Les hautes tours cylindriques, par exemple,

découvertes à Hovenweep au sud-est de l'Utah, n'ont pas été reconstruites, après l'exode, en terres d'asile. Toutefois, il est difficile d'élaborer des théories à partir de simples fouilles.

Ce foisonnement de nouvelles théories remonte à 1990, lorsque Carla Van West, étudiante à l'université de l'État de Washington, a démontré, preuves à l'appui, que la population était à

même de cultiver suffisamment de maïs pour se nourrir malgré la sécheresse. Pourtant, les études d'ossements prouvent que les Anasazi souffraient de malnutrition.

Ces théories ont un point en commun : elles rejettent toutes l'idée naïve selon laquelle les ancêtres des Pueblo seraient partis pour de simples raisons climatiques. Un tel concept réduirait le rôle des Anasazi à celui de pions, tributaires de circonstances indépendantes de leur volonté. Selon David R. Wilcox, archéologue au musée d'Arizona du nord à Flagstaff, « il faut chercher au-delà des simples problèmes liés à l'environnement. Il y a toute une dimension sociale qui se rattache au processus d'abandon que nous commençons à peine à comprendre. »

Marine Le Puloch

Sources : The New York Times, 20 août 1996

1. Anasazi signifie "ancêtres de nos ennemis" en dineh (navajo).

## Pillage d'un site anasazi

Un éminent médecin, descendant d'une vieille famille de pionniers, est accusé par les Hopis d'avoir procédé illégalement à des fouilles sur un site anasazi. Le docteur prétendait avoir opéré sur une propriété privée. Le terrain, qui appartient en fait à l'État d'Utah, n'est pas soumis aux lois fédérales et par conséquent le docteur ne sera pas poursuivi.



## Site menacé

La ville d'Albuquerque, au Nouveau Mexique, a reçu l'autorisation de construire une route à travers Petroglyph National Monument, un site historique et archéologique de première importance que les Pueblo considèrent toujours comme sacré. Dès l'arrivée des Européens, beaucoup de ces inscriptions avaient été effacées, étant considérées comme "sataniques". Le maire d'Albuquerque estime que la ville a absolument besoin de cette route.

## Site funéraire occupé

Dans les années 1860, toute une communauté yakima vivant à Lyle Point, sur les bords de la rivière Columbia, État de Washington, était anéantie par une épidémie de variole. Les rares survivants avaient enterré sur place les centaines de victimes. Ce site funéraire, qui est considéré comme sacré par les Anciens, est la propriété d'un Blanc qui envisage de le vendre à un investisseur. Les Yakima ne veulent pas voir les restes de leurs morts remués au bulldozer quand le site sera "développé". Depuis le mois d'octobre, ils occupent le terrain, soutenus par les Nez Perce, Marm Spring et Umatilla.

## Un nouveau nom pour les Sioux

Devil's Lake Sioux Tribe - des Santee du Minnesota - sera désormais Spirit Lake Nation. Le nom de "Lac du Diable" (Devil's Lake) avait été donné par les Blancs, la notion de diable étant inconnue des cultures indiennes. Les Santee abandonnent également le terme de "tribu" pour celui de "nation", ainsi que le mot "sioux" qui n'appartient pas à leur langue.



# Le neveu d'Amérique

Luis Sepúlveda, dans *Le neveu d'Amérique*, tente de percer les profondeurs du mystère sud-américain.

Il s'interroge, au cours d'un voyage erratique, sur les fondements des identités de ce continent riche en contrastes et sur la sienne en particulier. Réfugié à Hambourg, militant écologiste, il conclut que « l'on est de là où on se sent bien ». Et pour lui, c'est la Patagonie, pays où s'est déroulé l'un des plus grands génocides - méconnu - de l'histoire moderne, dont les victimes furent les Indiens ona, yagan, selknam, alacalufe, mapuche...

*Le neveu d'Amérique* semble, de prime abord, un roman décousu. Luis Sepúlveda, dans la préface intitulée "note sur ces notes", nous invite à croire que ce roman n'est effectivement qu'un ramassis de morceaux de papiers annotés, oubliés sur des étagères. Mais nous estimerons volontiers qu'un exilé, toujours en instance de départ, ne conserve que des papiers importants. Ces notes constituent en effet un chef-d'œuvre littéraire.

Chacun des chapitres s'articule autour d'une anecdote humoristique. Mais ces anecdotes souvent hilarantes s'inscrivent, au mieux, dans des conditions climatiques difficiles, au pire, dans un contexte de répression abominable. Cette succession, sans queue ni tête, des tableaux sud-américains aigres-doux rappelle l'attraction-répulsion qu'exerçait l'Amérique sur les esprits européens du XVII<sup>e</sup> siècle.

Luis Sepúlveda s'évertue à nous conduire sur de fausses pistes, qui résument son propre voyage initiatique. Il a structuré le roman en quatre parties. Dans la première, "notes sur un voyage à nulle part", il suit la route du Che, mais comme Chilien au Chili. Dans la deuxième, "notes sur un voyage d'aller", fuyant le Chili de la dictature, il se perd en Amérique du sud. Dans la troisième, "notes sur un voyage de retour", il recherche en Patagonie les traces de Butch Cassidy et de Sundance Kid, les célèbres justiciers pilleurs de banque. Dans la dernière enfin, "notes sur l'arrivée", il est reconnu comme le "neveu d'Amérique" dans le village originel de son grand-père espagnol.

## Néo-conquistadors mégalomanes

Pourquoi ces détours compliqués ? Son grand-père, anarchiste andalou émigré au



dessin de Stéphanie Thompson, paru dans *Akwessone Notes*

Chili, l'éduque à la subversion et lui fait jurer de se rendre dans son village en Espagne. Le fil du roman suit cette promesse. Pourtant, l'Espagne reste étrangère à l'auteur qui ne lui consacre qu'un chapitre. La Patagonie par contre, qu'il a déjà évoquée dans son roman *Le monde du bout du monde*, occupe la moitié du *Neveu d'Amérique*.

Militant communiste, Luis Sepúlveda a été libéré sur intervention d'*Amnesty International*, après avoir été horriblement torturé par un officier. Il est alors confronté de plein fouet à l'Amérique des néo-conquistadors : des fous mystiques et mégalomanes qui ont imposé au continent l'empreinte d'une bureaucratie kafkaïenne. Sorti de la geôle, il s'aperçoit que le continent est une immense prison et son passeport, marqué d'une lettre mystérieuse à l'encre rouge, lui vaut partout les pires ennus.

La peur refroidit les hommes loquaces. Quand les soldats surgissent, les Indiens boliviens se changent en statues de sel. Même les bonzes adeptes de Krishna, martiens égarés en Amérique du sud, se font tabasser par les enrégés en uniforme. Les curés interdisent le cinéma aux prostituées dans le moindre coin perdu d'Équateur. Le paroxysme du délire est atteint lorsque l'auteur faillit être marié de force à la descendante d'un conquistador du XVI<sup>e</sup> siècle, en raison de ses origines espagnoles et malgré le sang indien qui coule dans ses veines. Heureusement, il est sauvé par des métayers indiens, d'une clairvoyance remarquable, quant à leur condition et à la paranoïa machiste des dirigeants créoles d'Équateur.

Après cet épisode, Sepúlveda bascule sans transition dans la troisième partie, c'est-à-dire chez

les Indiens de Patagonie. Il a passé sous silence son exil en Allemagne, *Greenpeace*, les reportages écologistes, les changements politiques en Amérique du sud... Il lui faut vérifier que les Indiens de chez lui étaient aussi avisés que ceux d'Équateur, face aux prétentions des néo-conquistadors.

Il rencontre très vite un Patagon mapuche, issu de la "nation des premiers guérilleros d'Amérique", et aussi la dernière conquise après quatre siècles d'une guerre motivée par les rumeurs sur l'or de Patagonie. L'esprit de cette résistance persiste... Quand la dictature militaire tente de réprimer un professeur qui refusait de chanter l'hymne des militaires, les Patagons écrivent aux soldats : « Crétins, vous ne voyez pas que vous êtes cernés ? Vous à l'intérieur de la caserne et nous dehors. » Action couronnée de succès. Côté argentin, les militaires ont rendu sourd

tout un bourg de Patagons avec des haut-parleurs diffusant de la musique militaire à longueur de journée, pour empêcher tout rassemblement éventuels conspirateurs.

L'auteur retrouve la dernière maison de Butch Cassidy et de Sundance Kid, toujours pleurés comme des héros révolutionnaires par les Patagons qui auraient voulu encore les aider à piller les banques chiliennes pour racheter la Patagonie. Car, disent-ils « ici, la seule chose qui ne manque pas, c'est le temps ». A la gare de Jamarillo, le temps s'est arrêté à 9 heures 28.

### La commune libre de Patagonie

Quant l'administration remet l'horloge en route, les Indiens viennent furtivement bloquer les aiguilles : une balle a arrêté l'horloge, lors du grand massacre à la mitrailleuse de centaines d'insurgés indiens, exécutés par l'armée argentine à la demande des grands propriétaires terriens. C'était en 1921 : Antonio Soto, anarchiste espagnol, et quatre mille Indiens métayers avaient proclamé la commune libre de Patagonie.

Aujourd'hui, les grands propriétaires ont toujours des gardes blancs qui peuvent tout se permettre. Ainsi ceux-ci réquisitionnent-ils un petit avion dont ils découpent la carlingue pour y faire entrer le cadavre de leur patron et aller l'enterrer à l'autre bout de la Patagonie...

La Patagonie semble déshéritée, mais ses habitants originels, qui ont été chassés comme des lapins au XX<sup>e</sup> siècle, par l'élite "civilisée" de Buenos-Aires, continuent à vivre en symbiose avec leur environnement. Leurs navires se dirigent sans cartes dans des passes difficiles, parsemées de récifs, balayées par des vents froids incessants. Certains Indiens y communiquent avec les cétacés en danger.

Les firmes européennes, japonaises et nord-américaines viennent aujourd'hui corrompre les élites locales décadentes (1), pour vider les mers avec des navires-usines aspirateurs et raser les dernières forêts d'arbres centenaires. Il ne suffit plus de piller l'or ou de planter du café. La conquête moderne emporte le paysage : faune, flore et minéraux. « La vie et l'oubli se succèdent trop rapidement dans cette région du monde. »

Fabrice Mignot

Luis Sepúlveda, *Le neveu d'Amérique*, éditions Métailié, Paris, 1996

1. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'Argentine était connue comme un des pays les plus riches du monde en revenu par habitant.

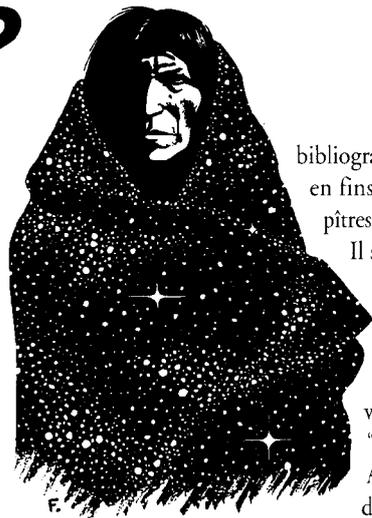
Ward Churchill

# Que sont les Indiens devenus ?

On va pouvoir enfin lire, pour la première fois en français, un ouvrage de l'auteur et activiste d'origine creek/cherokee, Ward Churchill. Co-directeur de l'AIM Colorado, vice-président du Conseil anti-diffamation des Indiens d'Amérique, professeur d'études amérindiennes et de communication à l'Université du Colorado et directeur associé du Centre d'étude ethniques et raciales américain, il est l'auteur de nombreux articles et livres, dont *Agents of Repression*, *The COINTELPRO papers*, *Fantasies of the Master Race*, *Struggle for the Land*, sur la résistance des peuples autochtones aux États-Unis. Dans *Que sont les Indiens devenus ?*, il dénonce les mécanismes qui perpétuent le génocide des nations indiennes.

Plus que la guerre et les épidémies, c'est l'imposture qui depuis 1492 s'acharne à détruire les identités indiennes d'Amérique. Ward Churchill s'attaque aux textes de loi, relevant point par point tout ce qui remet en cause la souveraineté des nations amérindiennes, et démonte les mécanismes de manipulation qui tendent aujourd'hui encore à les inferioriser et à les spolier.

Dans le premier chapitre, l'auteur se penche sur la notion de génocide et sur la politique des États-Unis concernant l'application de la Convention internationale sur le génocide de l'ONU. En tant qu'Européen on pourra être mis mal à l'aise par les nombreuses comparaisons avec l'holocauste perpétré lors de la seconde guerre mondiale, mais Ward Churchill parvient à convaincre grâce à de nombreuses notes, commentaires et références



bibliographiques en fins de chapitres.

Il s'insurge également contre le mouvement "New Age", la divulga-

tion de pans entiers de l'héritage sacré des indigènes américains par des hommes-médecine de pacotille et de pseudo-chamanes, indiens ou non-indiens, contre le tourisme néocolonialiste militant et "hobbyiste-indianiste", les sentiments pro-indiens excessifs qui s'amalgament à une sorte de "rousseauisme naïf", tous moteurs d'une attitude bien-pensante unique, néfaste aux traditions indiennes.

Il résulte de ce livre brillant une remise en question terrible pour qui s'intéresse de près ou de loin à ces peuples. La pilule est amère mais combien salvatrice. Depuis tant d'années que l'on parle des "Indiens" à tort et à travers, que l'on entend et lit tout et n'importe quoi, ce livre arrive à point nommé. Un ouvrage militant et parfois choquant, mais qui a le mérite d'être porteur d'une vérité.

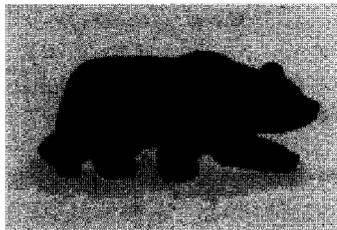
Sylvain Duez-Alesandrini

Ward Churchill, *Que sont les Indiens devenus ?*, éditions du Rocher, collection Nuage Rouge, Monaco, 1996, traduit de l'américain par Aline Weil, 148F

Des **cartes postales** sur papier recyclé, représentant enfants indiens ou animaux d'Amérique du Nord, sont gracieusement mises à la disposition de Nitassinan par l'une de nos abonnés qui les réalise en collage, papier déchiré, aquarelle...

Les fonds recueillis seront exclusivement utilisés pour nos campagnes.

1 carte double  
14,7x10,5 cm  
(ici collage brun sur fond bistre)  
15f  
port compris



Vous pouvez les commander en adressant votre chèque à l'ordre de Nitassinan-CSIA.

# Murray Porter ou le blues Indien

C'est la révélation de l'été dernier. Murray Porter, musicien iroquois de 33 ans, a séduit les foules au Canada, notamment à l'occasion des *Rencontres Autochtones*, festival annuel à Québec. Une journaliste enthousiaste l'a décrit ainsi : « Troisième à monter sur scène, Murray Porter est apparu comme un véritable Van Morrison canadien, avec un rock n' blues de toute beauté. Sans aucun doute LA révélation de ce festival. »

Le talent de Murray prend racine dans son enfance sur la réserve de Six Nations où il a très tôt baigné dans diverses influences musicales. Les chants religieux à l'église, le groupe local dans lequel jouait son grand père, les disques rayés de son père et, surtout, la radio qu'il écoutait le soir en cachette. BB King, Howling Wolf, Muddy Waters, Ray Charles... C'était le Blues et il racontait de vraies histoires !

Plus tard, après avoir essayé la guitare, il découvre son instrument : le piano. A 18 ans, il part avec le *Roadhouse Band* qui tourne pendant plus de 10 ans sur les routes du Canada et des États-Unis et dont il deviendra le chanteur.

Fatigué de la route, Murray rentre sur la réserve et commence à écrire ses propres chansons. Il veut y décrire sa vie, celle de ses amis, dire la vérité comme les Bluesmen de son enfance. Il forme un nouveau groupe qui joue dans les bars locaux. Un jour, une cassette enregistrée en public atterrit sur le bureau d'une maison de production (*First Nations' Music*)... Et quelques semaines plus tard, Murray Porter part pour Nashville enregistrer son premier album. *1492 : Who Found Who ?* est servi par d'excellents musiciens de rhythm and blues, une voix chaude et puissante et surtout, beaucoup de sincérité. Même si sa musique n'évoque pas particulièrement la tradition indienne, Murray parle de ses racines, de son peuple, de l'oppression subie depuis 1492. Il décrit aussi la vie actuelle dans les réserves, le chômage, l'alcoolisme et les questions d'identité. Et, bien sûr, l'amour, la force et sa passion pour le blues. Il n'a pas non plus oublié d'ajouter à ce cocktail, déjà savoureux, son sens de l'humour, si typiquement amérindien ! *1492 : Who Found Who ?* a trouvé un

large public parce que Murray Porter a su créer une musique qui touche le cœur, l'esprit et les pieds ! On ne résiste pas au rythme de ce musicien qui se décrit lui-même comme « un homme rouge qui chante le Blues de l'homme noir dans le monde de l'homme blanc ». On ne peut qu'espérer que des festivals français et européens lui donnent bientôt sa chance et nous permet-



tent de rencontrer ce musicien hors pair. Chose rare pour un musicien indien, l'album de Murray Porter est sorti en France au mois de juin dernier, chez *XIII bis Records*. Il est donc fortement déconseillé de passer à côté d'une telle découverte...

La maison de production française à également sorti *Wapistan*, premier album de Lawrence Martin, musicien cree de l'Ontario. Ce dernier a déjà fait parler de lui à plusieurs occasions. Il travaille depuis longtemps pour la renaissance des cultures amérindiennes et a même été le premier maire Indien d'une commune non autochtone ! Lawrence Martin chante dans sa langue maternelle et à travers sa musique, fortement teintée de folk et de country, il entend démontrer que le métissage des genres peut aussi créer une identité forte et une meilleure compréhension interculturelle. Il a obtenu le *Juno Award* du meilleur artiste autochtone en 1994.

Caroline Grenot

Ces deux albums sont disponibles dans les magasins FNAC, Virgin etc., dans la collection *Road Music*. Pour tout renseignement, contacter *XIII Bis Records* (34 rue Flachat - 75017 Paris).

## Stickman, le recueil de John Trudell

On nous a souvent demandé où et comment trouver les textes du chanteur et poète santee-sioux John Trudell. Ils sont maintenant disponibles, en anglais, dans *Stickman*, paru aux États-Unis.

« ...Ma biographie, ce sera mon nom et mon âge... (rires). » Par ces mots John Trudell, Santee-Sioux originaire du Nebraska, dévoile sa personnalité, directe et entière. C'est un long cheminement qui l'a amené à devenir le personnage charismatique que l'on connaît aujourd'hui. Dans l'avant propos de *Stickman*, le célèbre chanteur Kris Kristofferson décrit Trudell en ces termes : « C'est un loup solitaire rempli de folie, un poète, un prophète, un prêcheur, un guerrier plein de souffrances et de joies, de rires et d'amours... C'est un testeur de réalité. La justice est un feu qui se consume au plus profond de lui. Son âme la réclame. C'est ce qui le rend si dangereux. »

John a toujours été en marge du "rêve américain". Militant pour les droits des Amérindiens aux USA, il devient porte-parole de l'American Indian Movement (AIM) dans les années 1970. La mort de sa femme, sa belle-mère et ses trois enfants dans l'incendie de sa maison par le F.B.I. le pousse à se renfermer sur lui-même. Pour sortir de cette période noire, il se retrouve dans l'écriture et la poésie, puis dans la musique. *Stickman*, marque une rencontre, entre le poète John Trudell et l'auteur Paola Iglori. Le livre est une compilation de textes, poèmes, entretiens et photos, agrémentée de citations de leaders amérindiens du siècle passé, dont Crazy Horse, Sitting Bull, Black Elk... Les textes de Trudell sont bruts, corrosifs, intelligents, toujours pleins d'émotion et d'amour. Un livre beau comme les mots de John.

« Quelque part entre le cœur et l'âme on peut apercevoir l'esprit de la vie. »

Sylvain Duez-Alesandrini

*Stickman* - poems, lyrics, talks : a conversation, John Trudell & Paola Iglori, Inanout Press, New York, 1994 - Vous pouvez commander ce livre à la Galerie Urubamba, 4 rue de la Bûcherie, 75005 Paris.

Pour mieux connaître John Trudell et sa discographie complète, reportez-vous aux deux interviews réalisées par Dee Brooks pour *Nitassinan* : n°37 (p. 25 à 27) et n°41 (p. 29-30).

# Situation dramatique des écoles indiennes aux U.S.A

*Extrême misère des écoles tribales qui n'arrivent plus à assurer la sécurité des enfants ni du personnel, constante diminution des crédits fédéraux, volonté politique de fermer nombre d'entre elles, manquement aux obligations des traités, mauvaise gestion financière... Des éducateurs indiens accusent.*

Les écoles installés sur les réserves sont à plus de 70% des écoles tribales sous contrat, c'est à dire recevant des fonds fédéraux. Cet argent transite par le Bureau des Affaires Indiennes (BIA), un service du ministère de l'Intérieur. Environ 15% des autres écoles sont directement gérées par le BIA. Ce sont les anciens pensionnats, les "boarding schools" de sinistre mémoire, institués à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour "civiliser" les enfants indiens. Ils furent construits le plus souvent loin des réserves, afin d'isoler les enfants de leur milieu familial et de les immerger dans la société blanche. Les 15% restants sont des écoles privées, presque toujours gérées par des congrégations religieuses.

Les écoles tribales voient diminuer depuis plusieurs années leurs crédits d'équipement et de fonctionnement, notamment depuis qu'une majorité républicaine siège au Congrès. Non seulement la construction de bâtiments neufs est pratiquement nulle, mais les crédits d'entretien sont notoirement insuffisants. On ne compte plus les murs fissurés, les fuites d'eau, les sols défoncés, les chaudières en panne quand il fait -30° à l'extérieur. Il va sans dire que le mobilier et le matériel pédagogique sont à l'avenant. Tous les ans, des écoles doivent mettre leurs élèves en congé plusieurs semaines à l'avance parce qu'elles ont épuisé leurs crédits de fonctionnement. La population enfantine est en augmentation sur les réserves et beaucoup de classes sont surchargées. Au taux actuel des crédits accordés par l'administration, il faudrait deux cents ans pour mettre simplement aux normes les 187 écoles indiennes sous contrat. Le BIA ne conteste d'ailleurs pas ce chiffre.

La grande misère des écoles indiennes a été organisée à dessein, affirment les éducateurs indiens. En réduisant les crédits, on économise sur le budget de l'État, ce qui est toujours bien vu par le contribuable. Si une école, faute d'entretien, ne répond plus aux normes de sécurité, elle perd son accrédi-

tion, et n'a plus qu'à fermer. « Cela fera une école de moins dont le BIA aura à se soucier », déclare un membre de l'union des Écoles Tribales du Dakota (DACTS), accusant le BIA "d'éliminer systématiquement" ("terminate") par ce processus de nombreuses écoles tribales.

Le maintien d'un système éducatif pour les jeunes Indiens est l'une des nombreuses promesses faites aux tribus lors de la signature des traités avec le gouvernement américain. C'est une obligation à la fois légale et morale à laquelle le gouvernement américain ne devrait pouvoir se soustraire.

## Comptes fantômes

On pourrait croire que les crédits, déjà bien minces, votés par le Congrès pour les écoles tribales sont dépensés jusqu'au dernier dollar. Il n'en n'est rien.

Cela fait deux ans que le sénateur McCain, président de la commission du Sénat pour les Affaires indiennes, exige du BIA des explications à propos de "comptes X" sur lesquels l'administration garde des fonds "en excédent" ou "non utilisés". Il s'agit de crédits votés par le Congrès pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles tribales sous contrat, ou des écoles gérées directement par le BIA. Ces curieuses économies se montaient à 95 millions de dollars en 1995. Certains de ces fonds sont reportés d'une année à l'autre, d'autres sont perdus, c'est à dire restitués au Trésor américain, s'ils ne sont pas utilisés durant l'année fiscale.

La DACTS, qui dénonce vivement ces pratiques, estime que le BIA retient actuellement 100 millions de dollars sur ce mystérieux "compte X". L'association qui représente 17 écoles tribales lakota demande que les fonds affectés par le Congrès soient versés aux écoles sans passer par l'intermédiaire du BIA. C'est là une demande de toutes les nations indiennes pour ce qui concerne l'ensemble des cré-

aits qui leur sont octroyés.

La DACTS entend également être partie prenante dans la définition des besoins et des priorités des écoles tribales. Elle veut que les éducateurs, les administrateurs et les conseils de parents prennent les décisions, non seulement à propos des budgets, mais aussi des programmes, du choix des livres et des objectifs pédagogiques des leurs écoles.

Traduction : Monique Hameau  
Source : *Indian Country Today*,  
les 1/2/96 et 5/8/96



## L'argent des Indiens

Le Bureau des Affaires Indiennes (BIA) est censé "gérer pour (leur) profit" les comptes individuels de 300 000 Indiens. Or cet argent - loyers et indemnités diverses - semble avoir "disparu". Le total des comptes pourrait atteindre 450 millions de dollars. Les personnes concernées ont porté plainte pour mauvaise gestion. L'argent dû aux tribus, notamment pour l'indemnisation des terres, est compté à part et l'ensemble atteint 2,4 milliards de dollars. La commission qui, depuis 1994, doit redresser cette comptabilité reconnaît en avoir été empêchée par le ministère de l'Intérieur. Le BIA est incapable de présenter une comptabilité fiable. On avait, à l'évidence, spéculé sur la disparition des Indiens et on pensait ne jamais avoir à rendre de comptes... La corruption du BIA est légendaire.

# BULLETIN D'ABONNEMENT

NITASSINAN revue trimestrielle d'information sur les nations amérindiennes

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville ..... Pays .....

Je m'abonne / ré-abonne pour 160f (220f hors Europe) aux 6 prochains n° = .....f

Abonnement de soutien à partir de 250f pour les 6 prochains n° = .....f

Je commande les n° (à partir du 34) .....  
soit ..... numéros simples n° à 40f port compris = .....f

Je commande ..... livres **Ike Mun Anam** à 75f port compris..... = .....f

Je commande ..... livres **Contes Iroquois** à 85f port compris..... = .....f

Je commande ..... pin **Nitassinan 92** à 30f port compris ..... = .....f

total = .....f

J'envoie un chèque de ..... f libellé à l'ordre de "NITASSINAN-CSIA", adressé à :  
NITASSINAN - CSIA, BP 317, 75229 Paris Cedex 05, France

## NITASSINAN : revues disponibles à partir du n°15

n°15 Mapuche (Chili) - n°18 Colombie indienne - n°19 Shoshone (USA) -  
n°20/21 Cherokee (USA) - n°22 Kuna/Tarahumara (Panama - Mexique) -  
n°23/24 Huron/Abenaki (Nord Est Canada) - n°25/26 Cri/Mohawk (N. E.  
Canada) - n°27/28 Attikamekw/Ojibway (N. E. Canada) - n°29 Yup'it/  
Inupiat (Alaska - N. Sibérie) - n°30 92, Quelle "découverte" ? - n°31 Lil'wat,  
Gwich'in, Rigoberta "Nobel" ? - n°34 Rigoberta Menchú, CPR (Guatemala) -  
n°35 Apaches, la lutte pour le Mont Graham (USA) - n°36 Canada, les  
nations indiennes contre l'uranium - n°38 La déforestation en terre indienne -  
n°39 Les prisonniers du rêve américain (prisonniers amérindiens aux USA) -  
n°40 Les gardiennes de l'avenir (femmes amérindiennes) - n°41 La terre  
sacrée des Blackfeet (USA) - n°42 Mapuche - n°43 L'été indien au Canada -  
n°44 Résistance navajo - n°45 Chasseurs cri du Lubicon - n°46 Index '84-96

Tarifs promotionnels sur les anciens numéros disponibles : simple = 25f  
- double = 40f - commande groupée : 5 numéros simples ou doubles  
au choix = 95f - tous prix port compris

Tarif numéros simples à partir du n°34 : 40f port compris

NOTRE PIN : "Nitassinan 92" 30f port compris

NOS LIVRES : IKE MUN ANAM, *Il était une fois, la dernière Frontière en  
Guyane*, d'Eric Navet, une analyse et un constat sur la situation de "nos" (!)  
Indiens (75 f, port compris)

CONTES IROQUOIS, traduction intégrale d'un livre d'Akwesasne Notes,  
illustrée de pictogrammes originaux (85f port compris)

## BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère pour un an, d'octobre à  
octobre, au Comité de soutien aux  
Indiens des Amériques

à partir de 240f  
(membre bienfaiteur)

120f (adhésion simple)

80f (bénéficiaires du RMI et du  
minimum vieillesse, chômeurs,  
étudiants, détenus)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

J'envoie un chèque de ..... f  
libellé à l'ordre de "Nitassinan CSIA",  
adressé à : Nitassinan- CSIA, BP 317,  
75229 Paris Cedex 05, France

notre adresse / our address  
nuestra dirección

**Nitassinan C.S.I.A., BP 317  
75229 Paris Cedex 05  
France**

